

# MEMORIAL

Journal Officiel  
du Grand-Duché de  
Luxembourg



# MEMORIAL

Amtsblatt  
des Großherzogtums  
Luxemburg

## RECUEIL DES SOCIÉTÉS ET ASSOCIATIONS

Le présent recueil contient les publications prévues par la loi modifiée du 10 août 1915 concernant les sociétés commerciales et par la loi modifiée du 21 avril 1928 sur les associations et les fondations sans but lucratif.

C — N° 2108

29 août 2013

### SOMMAIRE

Aberdeen Umbrella Property Fund of Funds Management Company (Lux) S.à r.l. ....	101142	Contego Packaging Luxembourg S.à r.l. ....	101138
Aberdeen Umbrella Property Fund of Funds Management Company (Lux) S.à r.l. ....	101145	Crystal Asparagus S.A. ....	101138
Advent Mach S.à.r.l. ....	101182	CS International S.A. ....	101168
Albertina S.à r.l. ....	101141	Doranda S.A. ....	101147
Alfa Lula Alto S.à r.l. ....	101183	Easy Calls Net Café S.à r.l. ....	101163
Arcturus S.A. ....	101141	Energy Services S.à r.l. ....	101169
Arcturus S.A. ....	101142	Erdec Finance S.A. ....	101158
Art Linea ....	101143	Eurosecur Immobilière S.A. ....	101140
Atalux ....	101142	Eurosol Luxembourg S.à r.l. ....	101161
Baltis Investment, S.à r.l. ....	101143	Everton Finco S.à r.l. ....	101148
Baroque S.A. ....	101139	Everton Shopping Centres S.à r.l. ....	101153
Batipart Invest ....	101145	Farema Capital ....	101140
Benest S.à r.l. ....	101139	Financière Dolomies et Chaux ....	101141
Benvolio Investments S.A. ....	101144	First State Infrastructure S.à r.l. ....	101148
Beta Lula Central S.à r.l. ....	101178	Flooring Industries Limited ....	101142
Beverage Packaging Holdings (Luxembourg) VI S.à r.l. ....	101143	Fondation Jeunes Scientifiques Luxembourg ....	101140
Black & Decker Asia Manufacturing Holdings 1 S.à r.l. ....	101144	Frozen Holding S.A. ....	101141
Black & Decker Asia Manufacturing Holdings 2 S.à r.l. ....	101144	Global Solar Fund Partners S.à r.l. ....	101140
Black & Decker Global Holdings S.à r.l. ....	101138	Kapellen S.à r.l. ....	101147
Black & Decker Luxembourg S.à r.l. ....	101144	Lipizzaner S.à r.l. ....	101143
Blake & Partners Luxembourg S.A. ....	101144	Monroe S.A. ....	101145
BlueMountain Alpine ....	101138	NJL S.A. ....	101145
Bruehl Leipzig Arcaden S.à.r.l. ....	101138	Perseus Immobilien Gesellschaft 2 ....	101180
Carmatel SPF S.A. ....	101146	Perseus Immobilien Gesellschaft 3 ....	101180
Carmen S.A. ....	101146	Perseus Immobilien Gesellschaft 6 ....	101177
Carrigans Finance S.à r.l. ....	101139	Perseus Immobilien Gesellschaft 7 ....	101181
Centre Logistique de Bettembourg ....	101147	Perseus Immobilien Gesellschaft 8 ....	101182
CFL Multimodal s.a. ....	101146	Perseus Real Estate Investment S.à r.l. ....	101179
CHURCHILL.HUI International S.A. ....	101146	Société d'Investissement et de Développement Economique Familial S.A., SPF ..	101178
Columbus Eastern Caribbean Holdings S.à.r.l. ....	101139	Sunridge S.A. ....	101184
		The Swatch Group SICAF-SIF ....	101183
		Truffe Capital S.à r.l. ....	101184

**Contego Packaging Luxembourg S.à r.l., Société à responsabilité limitée.**

Siège social: L-6947 Niederanven, 1, Zone Industrielle Bombicht.  
R.C.S. Luxembourg B 69.353.

Les comptes annuels au 31/12/2012 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.  
Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 09/07/2013.

G.T. Experts Comptables Sàrl  
Luxembourg

Référence de publication: 2013094892/12.

(130115201) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 10 juillet 2013.

---

**Bruehl Leipzig Arcaden S.à r.l., Société à responsabilité limitée.**

Siège social: L-2449 Luxembourg, 25A, boulevard Royal.  
R.C.S. Luxembourg B 131.146.

Les comptes annuels au 31 décembre 2012 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.  
Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 09 juillet 2013.

Jean-Jacques Josset  
Manager

Référence de publication: 2013094847/12.

(130115548) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 10 juillet 2013.

---

**BlueMountain Alpine, Société à responsabilité limitée.**

**Capital social: EUR 12.500,00.**

Siège social: L-2633 Senningerberg, 6D, route de Trèves.  
R.C.S. Luxembourg B 164.568.

Les comptes annuels au 31 décembre 2012 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.  
Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

*Un Mandataire*

Référence de publication: 2013094844/10.

(130114885) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 10 juillet 2013.

---

**Black & Decker Global Holdings S.à r.l., Société à responsabilité limitée.**

Siège social: L-2163 Luxembourg, 40, avenue Monterey.  
R.C.S. Luxembourg B 147.803.

Les comptes annuels au 31 décembre 2011 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.  
Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Signature.

Référence de publication: 2013094841/10.

(130115495) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 10 juillet 2013.

---

**Crystal Asparagus S.A., Société Anonyme.**

Siège social: L-1882 Luxembourg, 5, rue Guillaume Kroll.  
R.C.S. Luxembourg B 155.246.

Les comptes annuels au 31 décembre 2012 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.  
Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 10 juillet 2013.

Référence de publication: 2013094896/10.

(130115577) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 10 juillet 2013.

---

**Benest S.à r.l., Société à responsabilité limitée.****Capital social: EUR 31.000,00.**

Siège social: L-1219 Luxembourg, 17, rue Beaumont.

R.C.S. Luxembourg B 165.688.

Les comptes au 31 décembre 2012 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.  
Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

BENEST S.À.R.L.

Alexis DE BERNARDI

*Gerant De Societe*

Référence de publication: 2013094859/12.

(130115149) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 10 juillet 2013.

**Carrigans Finance S.à r.l., Société à responsabilité limitée unipersonnelle.****Capital social: EUR 12.500,00.**

Siège social: L-1653 Luxembourg, 2-8, avenue Charles de Gaulle.

R.C.S. Luxembourg B 140.285.

Les comptes annuels au 31 décembre 2012 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.  
Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 10 juillet 2013.

Luxembourg Corporation Company S.A.

Signatures

*Mandataire*

Référence de publication: 2013094884/13.

(130115739) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 10 juillet 2013.

**Baroque S.A., Société Anonyme.**

Siège social: L-1840 Luxembourg, 38, boulevard Joseph II.

R.C.S. Luxembourg B 157.061.

Les comptes annuels au 31 décembre 2012 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.  
Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

FIDUCIAIRE DE LUXEMBOURG

Boulevard Joseph II

L-1840 Luxembourg

Signature

Référence de publication: 2013094850/13.

(130115159) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 10 juillet 2013.

**Columbus Eastern Caribbean Holdings S.à.r.l., Société à responsabilité limitée.**

Siège social: L-1855 Luxembourg, 46A, avenue J.F. Kennedy.

R.C.S. Luxembourg B 141.832.

Le Bilan et l'affectation du résultat au 31 Décembre 2012 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 26 Juin 2013.

Columbus Eastern Caribbean Holdings S.à r.l.

Manacor (Luxembourg) S.A.

*Manager*

Référence de publication: 2013094887/14.

(130115584) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 10 juillet 2013.

**Farema Capital, Société d'Investissement à Capital Variable.**

Siège social: L-2180 Luxembourg, 5, rue Jean Monnet.

R.C.S. Luxembourg B 150.681.

Suite à l'assemblée générale ordinaire du 10 juin 2013, Deloitte Audit a été réélu comme réviseur d'entreprises et ce jusqu'à la fin de la prochaine assemblée générale ordinaire des actionnaires qui se tiendra en 2014.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

CREDIT SUISSE FUND SERVICES (LUXEMBOURG) S.A.

Jacqueline Siebenaller / Georges Beckené

Référence de publication: 2013095003/12.

(130115597) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 10 juillet 2013.

**Eurosecur Immobilière S.A., Société Anonyme.**

Siège social: L-2449 Luxembourg, 8, boulevard Royal.

R.C.S. Luxembourg B 54.284.

*Extrait des résolutions prises lors du conseil d'administration tenu le 28 mai 2013*

Le Conseil d'Administration prend note de la volonté de l'Administrateur Patricia JUPILLE de reprendre son nom de jeune fille OSIEKA.

Luxembourg, le 28 mai 2013.

*Pour EUROSECUR IMMOBILIERE S.A.*

Signature

Référence de publication: 2013095001/13.

(130115233) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 10 juillet 2013.

**Fondation Jeunes Scientifiques Luxembourg, Fondation.**

Siège social: Luxembourg,

R.C.S. Luxembourg G 89.

Le conseil d'administration de la Fondation prend acte:

- de la démission de Monsieur Marc GENGLER de sa fonction de président de la Fondation en date du 9 février 2012, et

- de la prise de fonction de Monsieur Carlo HANSEN, demeurant à L-8132 Bridel, 14, rue F.C. Gerden, Luxembourg, à la fonction de président de la Fondation en date du 9 février 2012.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Référence de publication: 2013095037/13.

(130115037) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 10 juillet 2013.

**Global Solar Fund Partners S.à r.l., Société à responsabilité limitée.**

R.C.S. Luxembourg B 137.054.

Conformément à l'article 3 de la loi du 31 mai 1999 régissant la domiciliation des sociétés, Citco REIF Services (Luxembourg) S.A. informe de la dénonciation de la convention de domiciliation conclue le 1<sup>er</sup> mars 2011 pour une durée indéterminée entre les deux sociétés:

Global Solar Fund Partners S. à r.l. ayant son siège social jusqu'au 9 juillet 2013 au 20 rue de la Poste, L-2346 Luxembourg, enregistré au registre de Commerce et des Sociétés sous le numéro B 137054.

et,

Citco REIF Services (Luxembourg) S.A. ayant son siège social au 20 rue de la Poste, L-2346 Luxembourg.

Fait à Luxembourg, le 9 juillet 2013.

Signatures

*L'Agent Domiciliaire*

Référence de publication: 2013095051/16.

(130115264) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 10 juillet 2013.

**Frozen Holding S.A., Société Anonyme.****Capital social: EUR 8.000.000,00.**

Siège social: L-2449 Luxembourg, 26A, boulevard Royal.

R.C.S. Luxembourg B 136.588.

Les comptes annuels au 31.03.2013 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.  
Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 09.07.2013.

*Pour: FROZEN HOLDING SA*

Société anonyme

Sébastien WIANDER / Nicolas DUMONT

Référence de publication: 2013095018/13.

(130114816) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 10 juillet 2013.

**Arcturus S.A., Société Anonyme.**

R.C.S. Luxembourg B 62.978.

Par la présente, nous vous informons que Messieurs Robin Naudin ten Cate et Freddy De Petter ont démissionné de leur poste d'administrateurs avec effet respectivement au 14 décembre 2012 et au 9 juillet 2013.

Luxembourg, le 9 juillet 2013.

*Pour Vistra (Luxembourg) S.à r.l.*

Société domiciliataire

Alan Botfield / Wim Rits

Référence de publication: 2013094816/12.

(130114945) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 10 juillet 2013.

**Financière Dolomies et Chaux, Société Anonyme.**

Siège social: L-2557 Luxembourg, 7A, rue Robert Stumper.

R.C.S. Luxembourg B 163.549.

Lors de l'Assemblée Générale Ordinaire tenue en date du 4 juin 2013, les actionnaires ont décidé de renouveler le mandat de Réviseur d'entreprises agréé de H.R.T. Révision S.A., avec siège social au 163, rue du Kiem, L-8030 Strassen, pour une période venant à échéance lors de l'Assemblée Générale Ordinaire des actionnaires qui statuera sur les comptes annuels dont l'exercice se clôture au 31 décembre 2013 et qui se tiendra en 2014.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 8 juillet 2013.

Référence de publication: 2013095007/13.

(130115178) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 10 juillet 2013.

**Albertina S.à r.l., Société à responsabilité limitée.****Capital social: EUR 60.000,00.**

Siège social: L-1611 Luxembourg, 55, avenue de la Gare.

R.C.S. Luxembourg B 115.719.

## EXTRAIT

En date du 8 juillet 2013, l'Associé unique a pris les résolutions suivantes:

- La démission de Madame Sandra Calvaruso en tant que gérante est acceptée avec effet au 8 juillet 2013.
- Monsieur Samuel Haas, avec adresse professionnelle au 55, Avenue de la Gare à L-1611 Luxembourg, est élu nouveau gérant de la société avec effet au 8 juillet 2013, et ce pour une durée indéterminée.

Luxembourg, le 8 juillet 2013.

Pour extrait conforme

Patrice Gallasin

Référence de publication: 2013094657/16.

(130114848) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 9 juillet 2013.

**Flooring Industries Limited, Société à responsabilité limitée.****Capital social: EUR 12.500,00.**

Siège de direction effectif: L-8070 Bertrange, 10B, rue des Mérovingiens.

R.C.S. Luxembourg B 132.722.

Les comptes au 31 décembre 2011 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 10 juillet 2013.

*Pour la société*

*Un mandataire*

Référence de publication: 2013095012/12.

(130115427) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 10 juillet 2013.

---

**Arcturus S.A., Société Anonyme.**

R.C.S. Luxembourg B 62.978.

Par la présente, nous vous informons que nous avons dénoncé, 15, rue Edward Steichen, L-2540 Luxembourg en date du 9 juillet 2013, le contrat de domiciliation conclu avec la société sous rubrique.

Luxembourg, le 9 juillet 2013.

*Pour Vistra (Luxembourg) S.à r.l.*

*Société domiciliataire*

*Alan Botfield / Wim Rits*

*Gérant / Gérant*

Référence de publication: 2013094817/13.

(130115524) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 10 juillet 2013.

---

**Aberdeen Umbrella Property Fund of Funds Management Company (Lux) S.à r.l., Société à responsabilité limitée.**

Siège social: L-1246 Luxembourg, 2B, rue Albert Borschette.

R.C.S. Luxembourg B 117.965.

**EXTRAIT**

Suite à l'assemblée générale ordinaire du 28 juin 2013, les actionnaires de la société ont pris les résolutions suivantes:  
Décident de renouveler le mandat de Ernst & Young S.A. en leur fonction de réviseur d'entreprise de la société pour une durée d'une année, jusqu' à l'assemblée générale ordinaire qui se tiendra en 2014.

Luxembourg, le 09 Juillet 2013.

*Pour Aberdeen Umbrella Property Fund of Funds Management Company (Lux) S.à r.l.*

*Aberdeen Property Investors Luxembourg S.A.*

*Agent Domiciliataire*

Référence de publication: 2013094751/16.

(130115087) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 10 juillet 2013.

---

**Atalux, Société Anonyme.**

Siège social: L-2449 Luxembourg, 41, boulevard Royal.

R.C.S. Luxembourg B 177.294.

*Extrait des résolutions de l'administrateur unique prises le 28 juin 2013 au siège de la société*

Monsieur Philippe Lambert, administrateur unique de la société ATALUX, décide en conformité avec l'article 4 des statuts de la société, de transférer le siège social de L-1229 Luxembourg, 3 rue Bender à L-2449 Luxembourg, 41 boulevard Royal à compter du 1<sup>er</sup> juillet 2013.

Ph. LAMBERT

*Administrateur Unique*

Référence de publication: 2013094823/13.

(130115481) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 10 juillet 2013.

---

**Lipizzaner S.à r.l., Société à responsabilité limitée.****Capital social: EUR 312.500,00.**

Siège social: L-1611 Luxembourg, 55, avenue de la Gare.

R.C.S. Luxembourg B 115.777.

—  
EXTRAIT

En date du 8 juillet 2013, l'Associé unique a pris les résolutions suivantes:

- La démission de Madame Sandra Calvaruso en tant que gérante est acceptée avec effet au 8 juillet 2013.
- Monsieur Samuel Haas, avec adresse professionnelle au 55, Avenue de la Gare à L-1611 Luxembourg, est élu nouveau gérant de la société avec effet au 8 juillet 2013, et ce pour une durée indéterminée.

Luxembourg, le 8 juillet 2013.

Pour extrait conforme

Patrice Gallasin

Référence de publication: 2013094684/16.

(130114799) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 9 juillet 2013.

---

**Baltis Investment, S.à r.l., Société à responsabilité limitée.**

Siège social: L-2163 Luxembourg, 40, avenue Monterey.

R.C.S. Luxembourg B 160.672.

—  
EXTRAIT

Il résulte du procès-verbal de l'assemblée générale extraordinaire des actionnaires de la dite société tenue à Luxembourg le 18 juin 2013, enregistré à Luxembourg A.C., le 19 juin 2013, LAC/2013/28049 l'ordre du jour suivant:

1. Démission de M. Eric TAZZIERI de ses fonctions de gérant de la Société avec effet à la date des présentes
2. Nomination de M. Fabrizio TEREZIANI demeurant 40 avenue Monterey L-2163 Luxembourg en qualité de nouveau gérant pour une durée illimitée

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 10 juillet 2013.

*Pour la société*

Référence de publication: 2013094830/16.

(130115315) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 10 juillet 2013.

---

**Art Linea, Société à responsabilité limitée unipersonnelle.**

Siège social: L-2163 Luxembourg, 29, avenue Monterey.

R.C.S. Luxembourg B 95.157.

—  
Les comptes annuels au 31 décembre 2012 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.  
Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Signature

*Un mandataire*

Référence de publication: 2013094820/11.

(130115208) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 10 juillet 2013.

---

**Beverage Packaging Holdings (Luxembourg) VI S.à r.l., Société à responsabilité limitée.**

Siège social: L-5365 Munsbach, 6C, rue Gabriel Lippmann.

R.C.S. Luxembourg B 173.602.

—  
Les comptes annuels au 31 décembre 2012 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.  
Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.*Pour la Société**Un gérant*

Référence de publication: 2013094838/11.

(130115053) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 10 juillet 2013.

**Black & Decker Asia Manufacturing Holdings 1 S.à r.l., Société à responsabilité limitée.**

Siège social: L-2163 Luxembourg, 40, avenue Monterey.

R.C.S. Luxembourg B 147.801.

Les comptes annuels au 31 décembre 2011 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.  
Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Signature.

Référence de publication: 2013094839/10.

(130115494) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 10 juillet 2013.

**Black & Decker Asia Manufacturing Holdings 2 S.à r.l., Société à responsabilité limitée.**

Siège social: L-2163 Luxembourg, 40, avenue Monterey.

R.C.S. Luxembourg B 147.802.

Les comptes annuels au 31 décembre 2011 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.  
Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Signature.

Référence de publication: 2013094840/10.

(130115493) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 10 juillet 2013.

**Black & Decker Luxembourg S.à r.l., Société à responsabilité limitée.**

Siège social: L-1637 Luxembourg, 22, rue Goethe.

R.C.S. Luxembourg B 37.711.

Les comptes annuels au 31 décembre 2011 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.  
Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Signature.

Référence de publication: 2013094842/10.

(130115509) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 10 juillet 2013.

**Blake & Partners Luxembourg S.A., Société Anonyme Unipersonnelle.**

Siège social: L-1368 Luxembourg, 15, rue du Curé.

R.C.S. Luxembourg B 152.471.

Les comptes annuels au 31 décembre 2012 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.  
Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Signature

*Un mandataire*

Référence de publication: 2013094843/11.

(130115244) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 10 juillet 2013.

**Benvolio Investments S.A., Société Anonyme.**

Siège social: L-1218 Luxembourg, 33, rue Baudouin.

R.C.S. Luxembourg B 134.889.

Les comptes annuels du 1<sup>er</sup> janvier 2012 au 31 décembre 2012 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Pour extrait conforme

Signature

*Un mandataire*

Référence de publication: 2013094835/13.

(130115274) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 10 juillet 2013.

**Aberdeen Umbrella Property Fund of Funds Management Company (Lux) S.à r.l., Société à responsabilité limitée.**

Siège social: L-1246 Luxembourg, 2B, rue Albert Borschette.  
R.C.S. Luxembourg B 117.965.

Le bilan au 31 décembre 2012 a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.  
Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 09 juillet 2012.  
Aberdeen Property Investors Luxembourg S.A.  
*Agent Domiciliaire*

Référence de publication: 2013094750/13.

(130115065) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 10 juillet 2013.

**NJL S.A., Société Anonyme.**

Siège social: L-1370 Luxembourg, 30, Val Sainte Croix.  
R.C.S. Luxembourg B 168.377.

*Extrait des résolutions prises lors de l'Assemblée générale ordinaire du 17 juin 2013.*

L'Assemblée générale nomme comme administrateurs:

- M. Claude Hoffmann, né le 20.4.1967 à Luxembourg, avec adresse professionnelle 30, Val Ste-Croix, L-1370 Luxembourg, pour une durée indéterminée
- Mme. Nicole Tobler, née le 21.8.1972 à Bâle, Suisse avec adresse professionnelle 30, Val Ste-Croix, L-1370 Luxembourg, pour une durée indéterminée
- M. Marc Juncker, né le 26.7.1964 à Luxembourg, avec adresse professionnelle 14, rue Robert Stumper, L-2557 Luxembourg, pour une durée indéterminée

L'Assemblée générale nomme comme commissaire:

- Mme Andrée Juncker, née le 10.9.1931 à Luxembourg, avec adresse professionnelle 13, rue Seimetz, L-2531 Luxembourg, pour une durée indéterminée

L'Assemblée générale nomme comme délégué à la gestion journalière M. Claude Hoffmann avec adresse professionnelle 30, Val Ste-Croix, L-1370 Luxembourg.

Luxembourg, le 17 juin 2013.  
NJL s.a.  
Claude Hoffmann / Nicole Tobler

Référence de publication: 2013094690/23.

(130114858) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 9 juillet 2013.

**Batipart Invest, Société Anonyme,  
(anc. Monroe S.A.).**

Siège social: L-1840 Luxembourg, 28, boulevard Joseph II.  
R.C.S. Luxembourg B 116.420.

*Extrait du procès-verbal de l'assemblée générale annuelle des actionnaires en date du 13 mai 2013*

*Quatrième résolution*

Le mandat d'Administrateur de Monsieur Paul BOBAN vient à échéance à l'issue de la présente Assemblée.

L'Assemblée décide de renouveler le mandat d'Administrateur de Monsieur Paul BOBAN jusqu'à l'Assemblée Générale Annuelle qui se tiendra en 2019.

Cette résolution est adoptée à l'unanimité

*Cinquième résolution*

Le mandat de réviseur d'entreprises agréé de Mazars S.A. vient à échéance à l'issue de la présente Assemblée.

L'Assemblée décide de renouveler son mandat de réviseur d'entreprises agréé jusqu'à l'Assemblée Générale Annuelle des Actionnaires qui se tiendra en 2014.

Cette résolution est adoptée à l'unanimité.

Référence de publication: 2013094852/18.

(130115880) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 10 juillet 2013.

**CHURCHILL.HUI International S.A., Société Anonyme.**

Siège social: L-5635 Mondorf-les-Bains, 4A, avenue du Docteur Ernest Feltgen.  
R.C.S. Luxembourg B 76.539.

Les comptes annuels au 31 décembre 2012 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.  
Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Référence de publication: 2013094920/9.

(130114956) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 10 juillet 2013.

---

**CFL Multimodal s.a., Société Anonyme.**

Siège social: L-3225 Bettembourg, Zone Industrielle «Scheleck II», Container Terminal.  
R.C.S. Luxembourg B 88.577.

*Extrait des résolutions prises par le Conseil d'administration du 28 septembre 2012*

«Le Conseil d'administration prend acte de la démission de M. François JAEGER de son mandat d'administrateur au 1<sup>er</sup> septembre 2012»

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

*Pour la Société  
Les déclarants*

Référence de publication: 2013094914/13.

(130115685) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 10 juillet 2013.

---

**Carmen S.A., Société Anonyme.**

Siège social: L-1840 Luxembourg, 38, boulevard Joseph II.  
R.C.S. Luxembourg B 144.438.

Les comptes annuels au 31 décembre 2012 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.  
Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

FIDUCIAIRE DE LUXEMBOURG  
Boulevard Joseph II  
L-1840 Luxembourg  
Signature

Référence de publication: 2013094901/13.

(130115154) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 10 juillet 2013.

---

**Carmatel SPF S.A., Société Anonyme - Société de Gestion de Patrimoine Familial.**

Siège social: L-1471 Luxembourg, 412F, route d'Esch.  
R.C.S. Luxembourg B 85.111.

*Extrait des résolutions prises lors de la réunion du Conseil d'Administration tenue en date du 15 mai 2013*

- Il est pris acte de la démission de Madame Corinne BITTERLICH de son mandat d'Administrateur avec effet à ce jour.

- Madame Cynthia BODY, employée privée, demeurant professionnellement au 412F, route d'Esch, L-2086 Luxembourg, est cooptée en tant qu'Administrateur en remplacement de Madame Corinne BITTERLICH, démissionnaire, avec effet à ce jour, et ce pour la durée du mandat restant à courir de son prédécesseur, mandat venant à échéance lors de l'Assemblée Générale Statutaire de l'an 2019.

Fait à Luxembourg, le 15 mai 2013.

Certifié sincère et conforme  
CARMATEL SPF S.A.  
Signatures  
*Administrateur / Administrateur*

Référence de publication: 2013094899/19.

(130115675) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 10 juillet 2013.

---

**Centre Logistique de Bettembourg, Société Anonyme.**

Siège social: L-3225 Bettembourg, Container Terminal.

R.C.S. Luxembourg B 17.642.

—  
*Extrait des résolutions prises par le Conseil d'Administration qui s'est tenu le 28 septembre 2012.*

«Le Conseil d'administration prend acte de la démission de M. François JAEGER de son mandat d'administrateur au 1<sup>er</sup> septembre 2012»

*Extrait des résolutions prises par le Conseil d'Administration qui s'est tenu le 1<sup>er</sup> février 2013.*

«Le Conseil d'administration prend acte de la démission de Monsieur Peter VAN DER JEUGD de sa fonction de Directeur à la gestion journalière de la société, à compter du 1<sup>er</sup> février 2013.

Conformément à l'article 9 des statuts, le Conseil d'Administration nomme Monsieur Marc VALETTE, dont l'adresse professionnelle est Z.I. Schéleck II, L-3225 Bettembourg, en qualité de Directeur à la gestion journalière de la société pour une durée indéterminée avec effet au 1<sup>er</sup> février 2013.»

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

*Pour la Société*

*Les déclarants*

Référence de publication: 2013094904/19.

(130115681) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 10 juillet 2013.

---

**Doranda S.A., Société Anonyme.**

Siège social: L-1471 Luxembourg, 412F, route d'Esch.

R.C.S. Luxembourg B 87.625.

—  
*Extrait des résolutions prises lors de la réunion du Conseil d'Administration tenue en date du 15 mai 2013*

- Il est pris acte de la démission de Madame Corinne BITTERLICH de son mandat d'Administrateur et de ses fonctions de Présidente du Conseil d'Administration avec effet à ce jour.

- Madame Cynthia BODY, employée privée, demeurant professionnellement au 412F, route d'Esch, L-2086 Luxembourg, est cooptée en tant qu'Administrateur en remplacement de Madame Corinne BITTERLICH, démissionnaire, avec effet à ce jour, et ce pour la durée du mandat restant à courir de son prédécesseur, mandat venant à échéance lors de l'Assemblée Générale Statutaire de l'an 2016.

Fait à Luxembourg, le 15 mai 2013.

Certifié sincère et conforme

DORANDA S.A.

Signatures

*Administrateur / Administrateur*

Référence de publication: 2013094942/19.

(130115674) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 10 juillet 2013.

---

**Kapellen S.à r.l., Société à responsabilité limitée.**

**Capital social: EUR 5.000.000,00.**

Siège social: L-1611 Luxembourg, 55, avenue de la Gare.

R.C.S. Luxembourg B 112.433.

—  
EXTRAIT

En date du 8 juillet 2013, l'Associé unique a pris les résolutions suivantes:

- La démission de Madame Sandra Calvaruso en tant que gérante est acceptée avec effet au 8 juillet 2013.
- Monsieur Samuel Haas, avec adresse professionnelle au 55, Avenue de la Gare à L-1611 Luxembourg, est élu nouveau gérant de la société avec effet au 8 juillet 2013, et ce pour une durée indéterminée.

Luxembourg, le 8 juillet 2013.

Pour extrait conforme

Patrice Gallasin

Référence de publication: 2013094683/16.

(130114803) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 9 juillet 2013.

---

**First State Infrastructure S.à r.l., Société à responsabilité limitée.**

**Capital social: EUR 2.000.000,00.**

Siège social: L-1470 Luxembourg, 69, route d'Esch.

R.C.S. Luxembourg B 154.957.

Les comptes annuels de la Société au 31 décembre 2012 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Esch-sur-Alzette, le 9 juillet 2013.

Pour FIRST STATE INFRASTRUCTURE S.à r.l.

Société à responsabilité limitée

RBC Investor Services Bank S.A.

Société anonyme

Référence de publication: 2013095009/15.

(130114870) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 10 juillet 2013.

**Everton Finco S.à r.l., Société à responsabilité limitée.**

Siège social: L-2168 Luxembourg, 127, rue de Mühlenbach.

R.C.S. Luxembourg B 178.606.

STATUTS

L'an deux mille treize, le neuf juillet.

Pardevant Maître Jean SECKLER, notaire de résidence à Junglinster (Grand-Duché de Luxembourg).

A COMPARU:

Monsieur Alexandre TASKIRAN, expert-comptable, né le 24 Avril 1968, demeurant professionnellement à L-2168 Luxembourg, 127, rue de Mühlenbach

ici dûment représentée par Mme Ekaterina DUBLET, juriste, demeurant professionnellement à Junglinster, en vertu d'une procuration sous seing privé lui délivrée.

La prédite procuration, signée ne varietur par le mandataire et le notaire instrumentant, restera annexée au présent acte pour être enregistrée avec lui.

Lequel comparant a requis le notaire instrumentaire de documenter comme suit les statuts d'une société à responsabilité limitée:

**Titre I<sup>er</sup> . - Objet - Raison sociale - Durée**

**Art. 1<sup>er</sup>.** Il est formé par la présente entre le propriétaire actuel des parts ci-après créées et tous ceux qui pourront le devenir dans la suite, une société à responsabilité limitée qui sera régie par les lois y relatives, ainsi que par les présents statuts.

**Art. 2.** La Société a pour objet toutes opérations se rapportant directement ou indirectement à la prise de participation sous quelque forme que ce soit, dans toute entreprise, ainsi que l'administration, la gestion, le contrôle et le développement de ces participations.

Elle pourra notamment employer ses fonds à la création, à la gestion, à la mise en valeur et à la liquidation d'un portefeuille se composant de tous titres, instruments financiers, obligations, bons du trésor, participations, actions, marques et brevets ou droits de propriété intellectuelle de toute origine, participer à la création, l'administration, la gestion, le développement et au contrôle de toute entreprise, acquérir par voie d'apport, de souscription, de prise ferme ou d'option d'achat et de toute autre manière, tous titres, marques, brevets ou droits de propriété intellectuelle, les réaliser par voie de vente, de cession d'échange ou autrement, faire mettre en valeur ces affaires, marques, brevets et droits de propriété intellectuelle, accorder aux sociétés auxquelles elle s'intéresse tous concours, prêts, avances ou garanties et/ou aux sociétés affiliées et/ou sociétés appartenant à son Groupe de sociétés, le Groupe étant défini comme le groupe de sociétés incluant les sociétés mères, ses filiales ainsi que les entités dans lesquelles les sociétés mères ou leurs filiales détiennent une participation. La Société peut également détenir des intérêts dans des sociétés de personnes et exercer son activité par l'intermédiaire de succursales luxembourgeoises ou étrangères.

Elle pourra également être engagée dans les opérations suivantes, il est entendu que la Société n'entrera dans aucune opération qui pourrait l'amener à être engagée dans toute activité qui serait considérée comme une activité réglementée du secteur financier:

- conclure des emprunts sous toute forme ou obtenir toutes formes de moyens de crédit et réunir des fonds, notamment, par l'émission de titres, d'obligations, de billets à ordre et d'autres instruments de dettes ou de titres de capital ou utiliser des instruments financiers dérivés ou autres;

- avancer, prêter, déposer des fonds ou donner crédit à ou avec garantie de souscrire à ou acquérir tous instruments de dette, avec ou sans garantie, émis par une entité affiliée luxembourgeoise ou étrangère, pouvant être considérés dans l'intérêt de la Société;

Elle prendra toutes les mesures pour sauvegarder ses droits et fera toutes opérations généralement quelconques, y inclus des opérations immobilières, qui se rattachent à son objet ou qui le favorisent.

D'une façon générale, elle peut prendre toutes mesures de contrôle et de surveillance et faire toutes opérations qu'elle jugera utiles à l'accomplissement ou au développement de son objet.

La société n'exercera pas directement une activité industrielle et ne tiendra aucun établissement commercial ouvert au public.

**Art. 3.** La société est constituée pour une durée illimitée.

**Art. 4.** La société prend la dénomination de "Everton Finco S.à r.l".

**Art. 5.** Le siège social est établi à Luxembourg-ville.

Il peut être transféré en tout autre endroit du Grand-Duché de Luxembourg par une délibération de l'assemblée générale extraordinaire des associés délibérant comme en matière de modification des statuts.

L'adresse du siège sociale peut-être déplacée à l'intérieur de la commune par simple décision du gérant, ou en cas de pluralité de gérants, du conseil de gérance.

La Société peut avoir des bureaux et des succursales tant au Luxembourg qu'à l'étranger.

## **Titre II. - Capital social - Parts sociales**

**Art. 6.** Le capital social est fixé à douze mille cinq cents euros (12.500- EUR), représenté par cinq cents (500) parts sociales de vingt-cinq euros (25- EUR) chacune, intégralement libérées en espèces.

**Art. 7.** Les parts sociales sont librement cessibles entre associés. Elles ne peuvent être cédées entre vifs ou pour cause de mort à des non-associés que moyennant l'accord unanime de tous les associés.

En cas de cession à un non-associé, les associés restants ont un droit de préemption. Ils doivent l'exercer endéans les 30 jours à partir de la date du refus de cession à un non-associé. En cas d'exercice de ce droit de préemption, la valeur de rachat des parts est calculée conformément aux dispositions des alinéas 6 et 7 de l'article 189 de la loi sur les sociétés commerciales.

**Art. 8.** Le décès, l'interdiction, la faillite ou la déconfiture de l'un des associés ne mettent pas fin à la société.

**Art. 9.** Les créanciers, ayants-droit ou héritiers d'un associé ne pourront pour quelque motif que ce soit, faire apposer des scellés sur les biens et documents de la société, ni s'immiscer en aucune manière dans les actes de son administration; pour faire valoir leurs droits, ils devront se tenir aux valeurs constatées dans les derniers bilans et inventaires de la société.

## **Titre III. - Administration et Gérance**

**Art. 10.** La société est administrée par un ou plusieurs gérants, associés ou non, nommés et révocables à tout moment par l'assemblée générale.

Tout gérant pourra se faire représenter aux réunions du conseil de gérance en désignant par écrit un autre gérant comme son mandataire.

Tout gérant peut participer à une réunion du Conseil de gérance par téléphone ou vidéo conférence ou par tout autre moyen de communication similaire, ayant pour effet que toutes les personnes participant à la réunion peuvent s'entendre et se parler. La participation par un de ces moyens équivaut à une participation en personne à la réunion.

Les résolutions circulaires signées par tous les gérants seront considérées comme étant valablement adoptées comme si une réunion du conseil de gérance dûment convoquée avait été tenue. Les signatures des gérants peuvent être apposées sur un document unique ou sur plusieurs copies d'une résolution identique, envoyées par lettre ou téléfax.

En cas de gérant unique, la Société est engagée en toutes circonstances par la seule signature du gérant, et, en cas de pluralité de gérants, par la signature conjointe de deux gérants.

**Art. 11.** Chaque associé peut participer aux décisions collectives quel que soit le nombre des parts qui lui appartiennent; chaque associé a un nombre de voix égal au nombre de parts sociales qu'il possède. Chaque associé peut se faire valablement représenter aux assemblées par un porteur de procuration spéciale.

**Art. 12.** Les décisions collectives ne sont valablement prises que pour autant qu'elles soient adoptées par les associés représentant plus de la moitié du capital social.

Les décisions collectives ayant pour objet une modification aux statuts doivent réunir les voix des associés représentant les trois quarts (3/4) du capital social.

**Art. 13.** Lorsque la société ne comporte qu'un seul associé, les pouvoirs attribués par la loi ou les statuts à l'assemblée générale sont exercés par l'associé unique.

**Art. 14.** Le ou les gérants ne contractent, à raison de leur fonction, aucune obligation personnelle relativement aux engagements régulièrement pris par eux au nom de la société; simples mandataires, ils ne sont responsables que de l'exécution de leur mandat.

**Art. 15.** Une partie du bénéfice disponible pourra être attribué à titre de gratification aux gérants par décision des associés.

Le gérant unique ou, en cas de pluralité de gérants, le conseil de gérance pourra décider de verser un dividende intérimaire.

**Art. 16.** L'année sociale commence le 1<sup>er</sup> janvier et finit le 31 décembre.

#### **Titre IV. - Dissolution - Liquidation**

**Art. 17.** Lors de la dissolution de la société, la liquidation sera faite par un ou plusieurs liquidateurs, associés ou non, nommés par les associés, qui en fixeront les pouvoirs et émoluments.

#### **Titre V. - Dispositions Générales**

**Art. 18.** Pour tout ce qui n'est pas prévu dans les présents statuts, les associés s'en réfèrent aux dispositions légales.

##### *Disposition transitoire*

Par dérogation, le premier exercice commence aujourd'hui et finira le 31 décembre 2013.

##### *Souscription et Libération*

Les cinq cents (500) parts sociales ont été souscrites par M. Alexandre TASKIRAN, pré-désignée, et intégralement libérées par apport en numéraire, de sorte que la somme de douze mille cinq cents euros (12.500.- EUR) se trouve dès maintenant à la disposition de la Société, ainsi qu'il en a été justifié au notaire instrumentaire.

##### *Evaluation - Frais*

Le montant des frais, dépenses, rémunérations ou charges, sous quelque forme que ce soit qui incombent à la société ou qui sont mis à sa charge en raison de sa constitution s'élève à mille cinquante euro.

##### *Décisions de l'associé unique*

Immédiatement après la constitution de la société, l'associé unique a pris les résolutions suivantes:

1.- Ont été appelés aux fonctions de gérants:

- Monsieur Christian BÜHLMANN, expert-comptable, né à Etterbeek (Belgique), le 1<sup>er</sup> mai 1971, demeurant professionnellement à L-2168 Luxembourg, 127, rue de Mühlenbach;
- Monsieur Nicolas MILLE, employé privé, né à Antony (France), le 08 février 1978, demeurant professionnellement à L-2168 Luxembourg, 127, rue de Mühlenbach;
- Monsieur Alexandre TASKIRAN, expert-comptable, né à Karaman (Turquie), le 24 avril 1968, demeurant professionnellement à L-2168 Luxembourg, 127, rue de Mühlenbach.

et sont investis des pouvoirs les plus étendus pour engager la société.

2.- Le siège de la société est établi à L-2168 Luxembourg, 127 rue de Mühlenbach.

Le notaire soussigné, qui comprend et parle l'anglais, constate par la présente qu'à la requête du comparant les présents statuts sont rédigés en français, suivis d'une version anglaise; à la requête de la même personne et en cas de divergences entre le texte français et anglais, la version française fera foi.

Dont acte, fait et passé à Junglinster, date qu'en tête des présentes.

Et après lecture faite et interprétation donnée au mandataire, connu du notaire par nom, prénom usuel, état et demeure, le prédit mandataire a signé avec Nous notaire le présent acte.

#### **Suit la traduction anglaise du texte qui précède:**

In the year two thousand and thirteen. On the ninth of July.

Before us Maître Jean SECKLER, notary residing at Junglinster (Grand-Duchy of Luxembourg).

THERE APPEARED:

Mr. Alexandre TASKIRAN, chartered accountant, born on the 24<sup>th</sup> day of April 1968 in Karaman (Turkey),

here duly represented by Ms Ekaterina DUBLET, jurist, residing at Junglinster, by virtue of a power of attorney given under private seal.

The said proxy signed "ne varietur" by the proxy-holder and the undersigned notary will remain annexed to the present deed, to be filed at the same time with the registration authorities.

This appearing party requested the undersigned notary to draw up the Constitutive Deed of a private limited company as follows:

### **Chapter I. - Purpose - Name - Duration**

**Art. 1.** A company is established between the actual share owner and all those who may become owners in the future, in the form of a private limited company (société à responsabilité limitée), which will be ruled by the concerning laws and the present articles of incorporation.

**Art. 2.** The purpose of the Company is any operation related directly or indirectly to the holding of participations, in any form whatsoever in any companies, as well as the administration, management, control and development of such participations.

The Company may also use its assets to create, to manage, to improve and to liquidate a portfolio consisting of any assets, financial instruments, bonds, debentures, stocks, notes, securities, trademarks, patents or intellectual property rights of any kind, to participate to the ownership, administration, management, development and control of any enterprises, to acquire, by effect of contribution, subscription, assignment or purchase option or in any other way, any assets, trademark or patents or other intellectual property rights, to monetize any such assets or rights by effect of sale, assignment, exchange or otherwise, to develop such enterprises, trademarks, patents or other intellectual property rights, to grant to companies into which the Company has an interest any assistance, loan, cash or guaranty and/or to affiliated companies and/or companies that are part to its Groups of companies, the Group being referred to herein as the group of companies including mother entities, its subsidiaries and any other entity into which the mother entities or their subsidiaries hold a participation. The Company may also hold interests in partnerships and carry out its business through branches in Luxembourg or abroad.

The Company may also be part of such transaction, it is understood that the Company shall not be part of any transaction which may bring the Company to be engaged in any activity which may be considered as a regulated activity of a financial nature:

- take out loans in any form or to obtain any means of credits and funds therefore, notably, by issuing securities, bonds, notes and other debt or equity titles or by using derivatives or otherwise;
- give access to, lend, transmit funds or provide credit access to or with subscription guaranties to or acquire any debt instruments, with or without guaranty, emitted by an Luxembourg or foreign affiliated entity, which may be in the Company's interest;

The Company shall conduct any act that is necessary to safeguard its rights and shall conduct all operations generally without limitation, including real estate operations, which relate to or enable its purposes.

In general, it may take any measures and carry out any operation, which it may deem useful in the accomplishment and development of its purposes.

The Company shall not directly carry out any industrial activity or maintain a commercial establishment opened to the public.

**Art. 3.** The company is established for an unlimited duration.

**Art. 4.** The company shall take the name of "Everton Finco S.à r.l.".

**Art. 5.** The registered office shall be in Luxembourg-city.

It may be transferred to any other place in the Grand-Duchy of Luxembourg by means of a resolution of an extraordinary general meeting of its partners deliberating in the manner provided for amendments to the Articles.

The address of the registered office may be transferred within the municipality by simple decision of the manager or in case of plurality of managers, by a decision of the board of managers.

The Company may have offices and branches, both in Luxembourg and abroad.

### **Chapter II. - Corporate capital - Shares**

**Art. 6.** The company's capital is set at twelve thousand five hundred euro (12.500.- EUR) represented by five hundred (500) shares of a par value of twenty-five EURO (25.- EUR) each, all entirely subscribed and fully paid up in cash.

**Art. 7.** The shares shall be freely transferable between associates. They can only be transferred inter vivos or upon death to non-associates with the unanimous approval of all the associates. In this case the remaining associates have a pre-emption right. They must use this pre-emption right within thirty days from the date of refusal to transfer the shares to a non-associate person. In case of use of this pre-emption right the value of the shares shall be determined pursuant to par. 6 and 7 of article 189 of the Company law.

**Art. 8.** Death, state of minority declared by the court, bankruptcy or insolvency of an associate do not affect the company.

**Art. 9.** Creditors, beneficiaries or heirs shall not be allowed for whatever reason to place the assets and documents of the company under seal, nor to interfere with its management; in order to exercise their rights they will refer to the values established by the last balance-sheet and inventory of the company.

### **Chapter III. - Management**

**Art. 10.** The company shall be managed by one or several managers, who need not be shareholders, nominated and subject to removal at any moment by the general meeting.

Any Manager may act at any meeting of the board of managers by appointing in writing another manager as his proxy.

Any manager may participate in any meeting of the board of managers by telephone or video conference call or by any other similar means of communication allowing all the persons taking part in the meeting to hear or speak to each other. Participation in a meeting by such means is deemed to constitute participation in person at such meeting.

Circular resolutions signed by all managers shall be valid and binding in the same manner as if passed at a meeting duly convened and held. Such signatures may appear on a single document or on multiple counterparts of identical minutes and may be evidenced by letter or facsimile.

The Company shall be bound in any circumstances by the sole signature of its sole manager, and, in case of plurality of managers, by the joint signatures of two managers.

**Art. 11.** Each associate, without consideration to the number of shares he holds, may participate to the collective decisions; each associate has as many votes as shares. Any associate may be represented at general meetings by a special proxy holder.

**Art. 12.** Collective resolutions shall be taken only if adopted by associates representing more than half of the corporate capital.

Collective resolutions amending the articles of incorporation must be approved by the votes representing three quarters (3/4) of the corporate capital.

**Art. 13.** In case that the company consists of only one share owner, the powers assigned to the general meeting are exercised by the sole shareholder.

**Art. 14.** The managers in said capacity do not engage their personal liability concerning by the obligation they take regularly in the name of the company; as pure proxies they are only liable for the execution of their mandate.

**Art. 15.** Part of the available profit may be assigned as a premium in favour of the managers by a decision of the share owners.

The manager, or in case of plurality of managers, the board of managers may decide to pay interim dividends.

**Art. 16.** The fiscal year shall begin on the 1<sup>st</sup> of January and terminate on the 31<sup>st</sup> of December.

### **Chapter IV. - Dissolution - Liquidation**

**Art. 17.** In case of dissolution, the liquidation shall be carried out by one or several liquidators, who may not be shareholders and shall be nominated by the associates who shall determine their powers and compensations.

### **Chapter V. - General stipulations**

**Art. 18.** All issues not referred to in these articles, shall be governed by the concerning legal regulations.

#### *Special dispositions*

The first fiscal year shall begin on the date of the incorporation and terminate on December 31, 2013.

#### *Subscription and Payment*

All the five hundred (500) shares have been subscribed by Mr. Alexandre TASKIRAN, prenamed, and fully paid-up by contribution in cash, so that the sum of twelve thousand five hundred euro (12,500.- EUR) is at the free disposal of the Company, evidence of which has been given to the undersigned notary.

#### *Expenses*

The amount, approximately at least, of costs, expenses, salaries or charges, in whatever form it may be, incurred or charged to the company as a result of its formation, is approximately valued at one thousand and fifty euro.

#### *Decisions of the sole share owner*

Immediately after the incorporation of the company, the above-named shareowners took the following resolutions:

1.- The following have been appointed as Managers:

- Mr. Christian BÜHLMANN, chartered accountant, born at Etterbeek (Belgium), on the 1<sup>st</sup> of May 1971, residing professionally at L-2168 Luxembourg, 127, rue de Mühlenbach;

- Mr. Nicolas MILLE, private employee, born at Antony (France), on the 08<sup>th</sup> of February 1978, residing professionally at L-2168 Luxembourg, 127, rue de Mühlenbach;

- Mr. Alexandre TASKIRAN, chartered accountant, born at Karaman (Turkey), on the 24<sup>th</sup> of April 1968, residing professionally at L-2168 Luxembourg, 127, rue de Mühlenbach.

and they are vested with the broadest powers to commit the company.

2.- The registered office is established at L-2168 Luxembourg, 127, rue de Mühlenbach.

The undersigned notary who understands and speaks English, hereby states that on request of the above appearing person, the present incorporation deed is worded in French, followed by an English version; on request of the same person and in case of divergences between the French and the English text, the French version will prevail.

In faith of which we, the undersigned notary, have set our hand and seal at Junglinster, on the day named at the beginning of this document.

The document having been read to the proxy-holder, known to the notary by surname, name, civil status and residence, she signed with us, the Notary, the present original deed.

Signé: Ekaterina DUBLET, Jean SECKLER

Enregistré à Grevenmacher, le 11 juillet 2013. Relation GRE/2013/2871. Reçu soixante-quinze euros 75,00 €.

Le Receveur (signé): G. SCHLINK.

Référence de publication: 2013097759/260.

(130118655) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 15 juillet 2013.

### **Everton Shopping Centres S.à r.l., Société à responsabilité limitée.**

Siège social: L-2168 Luxembourg, 127, rue de Mühlenbach.

R.C.S. Luxembourg B 178.605.

#### — STATUTES

L'an deux mille treize, le neuf juillet.

Pardevant Maître Jean SECKLER, notaire de résidence à Junglinster (Grand-Duché de Luxembourg).

#### A COMPARU:

Monsieur Alexandre TASKIRAN, expert-comptable, né le 24 Avril 1968, demeurant professionnellement à L-2168 Luxembourg, 127, rue de Mühlenbach

ici dûment représentée par Mme Ekaterina DUBLET, juriste, demeurant professionnellement à Junglinster, en vertu d'une procuration sous seing privé lui délivrée.

La prédite procuration, signée ne varietur par le mandataire et le notaire instrumentant, restera annexée au présent acte pour être enregistrée avec lui.

Lequel comparant a requis le notaire instrumentaire de documenter comme suit les statuts d'une société à responsabilité limitée:

#### **Titre I<sup>er</sup> . - Objet - Raison sociale - Durée**

**Art. 1<sup>er</sup> .** Il est formé par la présente entre le propriétaire actuel des parts ci-après créées et tous ceux qui pourront le devenir dans la suite, une société à responsabilité limitée qui sera régie par les lois y relatives, ainsi que par les présents statuts.

**Art. 2.** La Société a pour objet toutes opérations se rapportant directement ou indirectement à la prise de participation sous quelque forme que ce soit, dans toute entreprise, ainsi que l'administration, la gestion, le contrôle et le développement de ces participations.

Elle pourra notamment employer ses fonds à la création, à la gestion, à la mise en valeur et à la liquidation d'un portefeuille se composant de tous titres, instruments financiers, obligations, bons du trésor, participations, actions, marques et brevets ou droits de propriété intellectuelle de toute origine, participer à la création, l'administration, la gestion, le développement et au contrôle de toute entreprise, acquérir par voie d'apport, de souscription, de prise ferme ou d'option d'achat et de toute autre manière, tous titres, marques, brevets ou droits de propriété intellectuelle, les réaliser par voie de vente, de cession d'échange ou autrement, faire mettre en valeur ces affaires, marques, brevets et droits de propriété intellectuelle, accorder aux sociétés auxquelles elle s'intéresse tous concours, prêts, avances ou garanties et/ou aux sociétés affiliées et/ou sociétés appartenant à son Groupe de sociétés, le Groupe étant défini comme le groupe de sociétés incluant les sociétés mères, ses filiales ainsi que les entités dans lesquelles les sociétés mères ou leurs filiales détiennent une participation. La Société peut également détenir des intérêts dans des sociétés de personnes et exercer son activité par l'intermédiaire de succursales luxembourgeoises ou étrangères.

Elle pourra également être engagée dans les opérations suivantes, il est entendu que la Société n'entrera dans aucune opération qui pourrait l'amener à être engagée dans toute activité qui serait considérée comme une activité réglementée du secteur financier:

- conclure des emprunts sous toute forme ou obtenir toutes formes de moyens de crédit et réunir des fonds, notamment, par l'émission de titres, d'obligations, de billets à ordre et d'autres instruments de dettes ou de titres de capital ou utiliser des instruments financiers dérivés ou autres;

- avancer, prêter, déposer des fonds ou donner crédit à ou avec garantie de souscrire à ou acquérir tous instruments de dette, avec ou sans garantie, émis par une entité affiliée luxembourgeoise ou étrangère, pouvant être considérés dans l'intérêt de la Société;

Elle prendra toutes les mesures pour sauvegarder ses droits et fera toutes opérations généralement quelconques, y inclus des opérations immobilières, qui se rattachent à son objet ou qui le favorisent.

D'une façon générale, elle peut prendre toutes mesures de contrôle et de surveillance et faire toutes opérations qu'elle jugera utiles à l'accomplissement ou au développement de son objet.

La société n'exercera pas directement une activité industrielle et ne tiendra aucun établissement commercial ouvert au public.

**Art. 3.** La société est constituée pour une durée illimitée.

**Art. 4.** La société prend la dénomination de "Everton Shopping Centres S.à r.l".

**Art. 5.** Le siège social est établi à Luxembourg-ville.

Il peut être transféré en tout autre endroit du Grand-Duché de Luxembourg par une délibération de l'assemblée générale extraordinaire des associés délibérant comme en matière de modification des statuts.

L'adresse du siège sociale peut-être déplacée à l'intérieur de la commune par simple décision du gérant, ou en cas de pluralité de gérants, du conseil de gérance.

La Société peut avoir des bureaux et des succursales tant au Luxembourg qu'à l'étranger.

## **Titre II. - Capital social - Parts sociales**

**Art. 6.** Le capital social est fixé à douze mille cinq cents euros (12.500- EUR), représenté par cinq cents (500) parts sociales de vingt-cinq euros (25- EUR) chacune, intégralement libérées en espèces.

**Art. 7.** Les parts sociales sont librement cessibles entre associés. Elles ne peuvent être cédées entre vifs ou pour cause de mort à des non-associés que moyennant l'accord unanime de tous les associés.

En cas de cession à un non-associé, les associés restants ont un droit de préemption. Ils doivent l'exercer endéans les 30 jours à partir de la date du refus de cession à un non-associé. En cas d'exercice de ce droit de préemption, la valeur de rachat des parts est calculée conformément aux dispositions des alinéas 6 et 7 de l'article 189 de la loi sur les sociétés commerciales.

**Art. 8.** Le décès, l'interdiction, la faillite ou la déconfiture de l'un des associés ne mettent pas fin à la société.

**Art. 9.** Les créanciers, ayants-droit ou héritiers d'un associé ne pourront pour quelque motif que ce soit, faire apposer des scellés sur les biens et documents de la société, ni s'immiscer en aucune manière dans les actes de son administration; pour faire valoir leurs droits, ils devront se tenir aux valeurs constatées dans les derniers bilans et inventaires de la société.

## **Titre III. - Administration et Gérance**

**Art. 10.** La société est administrée par un ou plusieurs gérants, associés ou non, nommés et révocables à tout moment par l'assemblée générale.

Tout gérant pourra se faire représenter aux réunions du conseil de gérance en désignant par écrit un autre gérant comme son mandataire.

Tout gérant peut participer à une réunion du Conseil de gérance par téléphone ou vidéo conférence ou par tout autre moyen de communication similaire, ayant pour effet que toutes les personnes participant à la réunion peuvent s'entendre et se parler. La participation par un de ces moyens équivaut à une participation en personne à la réunion.

Les résolutions circulaires signées par tous les gérants seront considérées comme étant valablement adoptées comme si une réunion du conseil de gérance dûment convoquée avait été tenue. Les signatures des gérants peuvent être apposées sur un document unique ou sur plusieurs copies d'une résolution identique, envoyées par lettre ou téléfax.

En cas de gérant unique, la Société est engagée en toutes circonstances par la seule signature du gérant, et, en cas de pluralité de gérants, par la signature conjointe de deux gérants.

**Art. 11.** Chaque associé peut participer aux décisions collectives quel que soit le nombre des parts qui lui appartiennent; chaque associé a un nombre de voix égal au nombre de parts sociales qu'il possède. Chaque associé peut se faire valablement représenter aux assemblées par un porteur de procuration spéciale.

**Art. 12.** Les décisions collectives ne sont valablement prises que pour autant qu'elles soient adoptées par les associés représentant plus de la moitié du capital social.

Les décisions collectives ayant pour objet une modification aux statuts doivent réunir les voix des associés représentant les trois quarts (3/4) du capital social.

**Art. 13.** Lorsque la société ne comporte qu'un seul associé, les pouvoirs attribués par la loi ou les statuts à l'assemblée générale sont exercés par l'associé unique.

**Art. 14.** Le ou les gérants ne contractent, à raison de leur fonction, aucune obligation personnelle relativement aux engagements régulièrement pris par eux au nom de la société; simples mandataires, ils ne sont responsables que de l'exécution de leur mandat.

**Art. 15.** Une partie du bénéfice disponible pourra être attribuée à titre de gratification aux gérants par décision des associés.

Le gérant unique ou, en cas de pluralité de gérants, le conseil de gérance pourra décider de verser un dividende intérimaire.

**Art. 16.** L'année sociale commence le 1<sup>er</sup> janvier et finit le 31 décembre.

#### **Titre IV. - Dissolution - Liquidation**

**Art. 17.** Lors de la dissolution de la société, la liquidation sera faite par un ou plusieurs liquidateurs, associés ou non, nommés par les associés, qui en fixeront les pouvoirs et émoluments.

#### **Titre V. - Dispositions générales**

**Art. 18.** Pour tout ce qui n'est pas prévu dans les présents statuts, les associés s'en réfèrent aux dispositions légales.

##### *Disposition transitoire*

Par dérogation, le premier exercice commence aujourd'hui et finira le 31 décembre 2013.

##### *Souscription et Libération*

Les cinq cents (500) parts sociales ont été souscrites par M. Alexandre TASKIRAN pré-désigné, et intégralement libérées par apport en numéraire, de sorte que la somme de douze mille cinq cents euros (12.500.- EUR) se trouve dès maintenant à la disposition de la Société, ainsi qu'il en a été justifié au notaire instrumentaire.

##### *Evaluation - Frais*

Le montant des frais, dépenses, rémunérations ou charges, sous quelque forme que ce soit qui incombent à la société ou qui sont mis à sa charge en raison de sa constitution s'élève à mille cinquante euro.

##### *Décisions de l'associé unique*

Immédiatement après la constitution de la société, l'associé unique a pris les résolutions suivantes:

1.- Ont été appelés aux fonctions de gérants:

- Monsieur Christian BÜHLMANN, expert-comptable, né à Etterbeek (Belgique), le 1<sup>er</sup> mai 1971, demeurant professionnellement à L-2168 Luxembourg, 127, rue de Mühlenbach;

- Monsieur Nicolas MILLE, employé privé, né à Antony (France), le 08 février 1978, demeurant professionnellement à L-2168 Luxembourg, 127, rue de Mühlenbach;

- Monsieur Alexandre TASKIRAN, expert-comptable, né à Karaman (Turquie), le 24 avril 1968, demeurant professionnellement à L-2168 Luxembourg, 127, rue de Mühlenbach.

et sont investis des pouvoirs les plus étendus pour engager la société.

2.- Le siège de la société est établi à L-2168 Luxembourg, 127 rue de Mühlenbach.

Le notaire soussigné, qui comprend et parle l'anglais, constate par la présente qu'à la requête du comparant les présents statuts sont rédigés en français, suivis d'une version anglaise; à la requête de la même personne et en cas de divergences entre le texte français et anglais, la version française fera foi.

Dont acte, fait et passé à Junglinster, date qu'en tête des présentes.

Et après lecture faite et interprétation donnée au mandataire, connu du notaire par nom, prénom usuel, état et demeure, le prédit mandataire a signé avec Nous notaire le présent acte.

#### **Suit la traduction anglaise du texte qui précède:**

In the year two thousand and thirteen, on the ninth of July.

Before us Maître Jean SECKLER, notary residing at Junglinster (Grand-Duchy of Luxembourg).

THERE APPEARED:

Mr. Alexandre TASKIRAN, chartered accountant, born on the 24<sup>th</sup> day of April 1968 in Karaman (Turkey),

here duly represented by Ms Ekaterina DUBLET, jurist, residing at Junglinster, by virtue of a power of attorney given under private seal.

The said proxy signed "ne varietur" by the proxy-holder and the undersigned notary will remain annexed to the present deed, to be filed at the same time with the registration authorities.

This appearing party requested the undersigned notary to draw up the Constitutive Deed of a private limited company as follows:

### Chapter I. - Purpose - Name - Duration

**Art. 1.** A company is established between the actual share owner and all those who may become owners in the future, in the form of a private limited company (société à responsabilité limitée), which will be ruled by the concerning laws and the present articles of incorporation.

**Art. 2.** The purpose of the Company is any operation related directly or indirectly to the holding of participations, in any form whatsoever in any companies, as well as the administration, management, control and development of such participations.

The Company may also use its assets to create, to manage, to improve and to liquidate a portfolio consisting of any assets, financial instruments, bonds, debentures, stocks, notes, securities, trademarks, patents or intellectual property rights of any kind, to participate to the ownership, administration, management, development and control of any enterprises, to acquire, by effect of contribution, subscription, assignment or purchase option or in any other way, any assets, trademark or patents or other intellectual property rights, to monetize any such assets or rights by effect of sale, assignment, exchange or otherwise, to develop such enterprises, trademarks, patents or other intellectual property rights, to grant to companies into which the Company has an interest any assistance, loan, cash or guaranty and/or to affiliated companies and/or companies that are part to its Groups of companies, the Group being referred to herein as the group of companies including mother entities, its subsidiaries and any other entity into which the mother entities or their subsidiaries hold a participation. The Company may also hold interests in partnerships and carry out its business through branches in Luxembourg or abroad.

The Company may also be part of such transaction, it is understood that the Company shall not be part of any transaction which may bring the Company to be engaged in any activity which may be considered as a regulated activity of a financial nature:

- take out loans in any form or to obtain any means of credits and funds therefore, notably, by issuing securities, bonds, notes and other debt or equity titles or by using derivatives or otherwise;
- give access to, lend, transmit funds or provide credit access to or with subscription guaranties to or acquire any debt instruments, with or without guaranty, emitted by an Luxembourg or foreign affiliated entity, which may be in the Company's interest;

The Company shall conduct any act that is necessary to safeguard its rights and shall conduct all operations generally without limitation, including real estate operations, which relate to or enable its purposes.

In general, it may take any measures and carry out any operation, which it may deem useful in the accomplishment and development of its purposes.

The Company shall not directly carry out any industrial activity or maintain a commercial establishment opened to the public.

**Art. 3.** The company is established for an unlimited duration.

**Art. 4.** The company shall take the name of "Everton Shopping Centres S.à r.l.".

**Art. 5.** The registered office shall be in Luxembourg-city.

It may be transferred to any other place in the Grand-Duchy of Luxembourg by means of a resolution of an extraordinary general meeting of its partners deliberating in the manner provided for amendments to the Articles.

The address of the registered office may be transferred within the municipality by simple decision of the manager or in case of plurality of managers, by a decision of the board of managers.

The Company may have offices and branches, both in Luxembourg and abroad.

### Chapter II. - Corporate capital - Shares

**Art. 6.** The company's capital is set at twelve thousand five hundred euro (12.500.- EUR) represented by five hundred (500) shares of a par value of twenty-five EURO (25.- EUR) each, all entirely subscribed and fully paid up in cash.

**Art. 7.** The shares shall be freely transferable between associates. They can only be transferred inter vivos or upon death to non-associates with the unanimous approval of all the associates. In this case the remaining associates have a pre-emption right. They must use this pre-emption right within thirty days from the date of refusal to transfer the shares to a non-associate person. In case of use of this pre-emption right the value of the shares shall be determined pursuant to par. 6 and 7 of article 189 of the Company law.

**Art. 8.** Death, state of minority declared by the court, bankruptcy or insolvency of an associate do not affect the company.

**Art. 9.** Creditors, beneficiaries or heirs shall not be allowed for whatever reason to place the assets and documents of the company under seal, nor to interfere with its management; in order to exercise their rights they will refer to the values established by the last balance-sheet and inventory of the company.

### Chapter III. - Management

**Art. 10.** The company shall be managed by one or several managers, who need not be shareholders, nominated and subject to removal at any moment by the general meeting.

Any Manager may act at any meeting of the board of managers by appointing in writing another manager as his proxy.

Any manager may participate in any meeting of the board of managers by telephone or video conference call or by any other similar means of communication allowing all the persons taking part in the meeting to hear or speak to each other. Participation in a meeting by such means is deemed to constitute participation in person at such meeting.

Circular resolutions signed by all managers shall be valid and binding in the same manner as if passed at a meeting duly convened and held. Such signatures may appear on a single document or on multiple counterparts of identical minutes and may be evidenced by letter or facsimile.

The Company shall be bound in any circumstances by the sole signature of its sole manager, and, in case of plurality of managers, by the joint signatures of two managers.

**Art. 11.** Each associate, without consideration to the number of shares he holds, may participate to the collective decisions; each associate has as many votes as shares. Any associate may be represented at general meetings by a special proxy holder.

**Art. 12.** Collective resolutions shall be taken only if adopted by associates representing more than half of the corporate capital.

Collective resolutions amending the articles of incorporation must be approved by the votes representing three quarters (3/4) of the corporate capital.

**Art. 13.** In case that the company consists of only one share owner, the powers assigned to the general meeting are exercised by the sole shareholder.

**Art. 14.** The managers in said capacity do not engage their personal liability concerning by the obligation they take regularly in the name of the company; as pure proxies they are only liable for the execution of their mandate.

**Art. 15.** Part of the available profit may be assigned as a premium in favour of the managers by a decision of the share owners.

The manager, or in case of plurality of managers, the board of managers may decide to pay interim dividends.

**Art. 16.** The fiscal year shall begin on the 1<sup>st</sup> of January and terminate on the 31<sup>st</sup> of December.

### Chapter IV. - Dissolution - Liquidation

**Art. 17.** In case of dissolution, the liquidation shall be carried out by one or several liquidators, who may not be shareholders and shall be nominated by the associates who shall determine their powers and compensations.

### Chapter V. - General stipulations

**Art. 18.** All issues not referred to in these articles, shall be governed by the concerning legal regulations.

#### *Special dispositions*

The first fiscal year shall begin on the date of the incorporation and terminate on December 31, 2013.

#### *Subscription and Payment*

All the five hundred (500) shares have been subscribed by Mr. Alexandre TASKIRAN, prenamed, and fully paid-up by contribution in cash, so that the sum of twelve thousand five hundred euro (12,500.- EUR) is at the free disposal of the Company, evidence of which has been given to the undersigned notary.

#### *Expenses*

The amount, approximately at least, of costs, expenses, salaries or charges, in whatever form it may be, incurred or charged to the company as a result of its formation, is approximately valued at one thousand and fifty euro.

#### *Decisions of the sole share owner*

Immediately after the incorporation of the company, the above-named shareowners took the following resolutions:

1.- The following have been appointed as Managers:

- Mr. Christian BÜHLMANN, chartered accountant, born at Etterbeek (Belgium), on the 1<sup>st</sup> of May 1971, residing professionally at L-2168 Luxembourg, 127, rue de Mühlenbach;

- Mr. Nicolas MILLE, private employee, born at Antony (France), on the 08<sup>th</sup> of February 1978, residing professionally at L-2168 Luxembourg, 127, rue de Mühlenbach;

- Mr. Alexandre TASKIRAN, chartered accountant, born at Karaman (Turkey), on the 24<sup>th</sup> of April 1968, residing professionally at L-2168 Luxembourg, 127, rue de Mühlenbach.

and they are vested with the broadest powers to commit the company.

2.- The registered office is established at L-2168 Luxembourg, 127, rue de Mühlenbach.

The undersigned notary who understands and speaks English, hereby states that on request of the above appearing person, the present incorporation deed is worded in French, followed by an English version; on request of the same person and in case of divergences between the French and the English text, the French version will prevail.

In faith of which we, the undersigned notary, have set our hand and seal in Junglinster, on the day named at the beginning of this document.

The document having been read to the proxy-holder, known to the notary by her surname, name, civil status and residence, she signed with us, the Notary, the present original deed.

Signé: Ekaterina DUBLET, Jean SECKLER.

Enregistré à Grevenmacher, le 11 juillet 2013. Relation GRE/2013/2870. Reçu soixante-quinze euros 75,00 €.

Le Receveur (signé): G. SCHLINK.

Référence de publication: 2013097760/260.

(130118388) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 15 juillet 2013.

### **Erdec Finance S.A., Société Anonyme.**

Siège social: L-2540 Luxembourg, 15, rue Edward Steichen.

R.C.S. Luxembourg B 92.739.

L'an deux mille treize, le cinquième jour du mois de juin,

Pardevant Maître Henri Hellinckx, notaire de résidence à Luxembourg, Grand-Duché de Luxembourg,

S'est tenue une assemblée générale extraordinaire (l'Assemblée) de l'actionnaire unique d'Erdec Finance S.A., une société anonyme de droit luxembourgeois, ayant son siège social au 15, rue Edward Steichen, L-2540 Luxembourg, Grand-Duché de Luxembourg, immatriculée au Registre de Commerce et des Sociétés de Luxembourg sous le numéro B 92.739 (la Société). La Société a été constituée le 1er avril 2003 suivant un acte de Maître Jean-Joseph Wagner, notaire de résidence à Sanem (Grand-Duché de Luxembourg), publié au Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations, numéro 463 du 29 avril 2003. Les statuts de la Société (les Statuts) ont été modifiés pour la dernière fois le 20 septembre 2005 suivant un acte de Maître Jean-Joseph Wagner, préqualifié, publié au Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations, numéro 274 du 7 février 2006.

L'Assemblée est présidée par Régis Galiotto, clerc de notaire, de résidence professionnelle à Luxembourg (le Président).

Le Président a nommé comme Secrétaire Solange Wolter, clerc de notaire, de résidence professionnelle à Luxembourg

L'Assemblée a choisi comme Scrutateur Maître Tulay Sonmez, Avocat à la Cour, de résidence professionnelle à Luxembourg.

Le bureau constitué, le Président a déclaré et a prié le notaire instrumentant d'acter ce qui suit:

I. L'actionnaire unique de la Société (l'Actionnaire Unique) représenté ainsi que le nombre d'actions qu'il détient sont renseignés sur une liste de présence. Cette liste et la procuration, après avoir été signées par le représentant de l'Actionnaire Unique et le notaire, resteront annexées au présent acte pour les formalités de l'enregistrement.

II. Ladite liste de présence indique que les trois mille cent (3.100) actions sans désignation de valeur nominale, représentant la totalité du capital social de la Société d'un montant de trente-et-un mille euros (EUR 31.000) sont dûment représentées à la présente Assemblée qui est par conséquent régulièrement constituée et peut statuer sur les points à l'ordre du jour reproduits ci-après.

III. L'ordre du jour de l'Assemblée est libellé comme suit:

1. Renonciation aux formalités de convocation;

2. Re-désignation des actions existantes de la Société en actions ordinaires et création de nouvelles classes d'actions, soit les actions de classe A (les Actions de Classe A), les actions de classe C (les Actions de Classe C) et les actions de classe E (les Actions de Classe E), sans désignation de valeur nominale, qui auront les droits et caractéristiques tels qu'exposés dans les Statuts qui font l'objet d'une modification suivant les points 6. et 7. du présent ordre du jour;

3. Augmentation du capital social souscrit de la Société d'un montant de mille deux cents euros (EUR 1.200) afin de porter le capital social de son montant actuel de trente-et-un mille euros (EUR 31.000) représenté par trois mille cent (3.100) actions ordinaires sans désignation de valeur nominale, à un montant de trente-deux mille deux cents euros (EUR

32.200), par l'émission de cent (100) nouvelles Actions de Classe A, dix (10) nouvelles Actions de Classe C et dix (10) nouvelles Actions de Classe E;

4. Souscription aux nouvelles actions et libération de l'augmentation du capital social mentionnée au point 3. ci-dessus;

5. Modification de l'article 5. des Statuts afin de refléter la création et l'émission des nouvelles Actions de Classe A, Actions de Classe C et Actions de Classe E, telles que mentionnées ci-dessus;

6. Modification de l'article 18. des Statuts;

7. Modification du registre des actionnaires de la Société, afin d'y faire figurer les modifications ci-dessus avec pouvoir et autorité donnés à tout administrateur de la Société, à tout avocat ou employé de Stibbe Avocats à Luxembourg et à tout associé ou employé de Vistra (Luxembourg) S.à r.l., agissant individuellement, pour procéder pour le compte de la Société à l'inscription des actions renommées et des actions nouvellement émises dans le registre des actionnaires de la Société; et

8. Divers.

Ces faits exposés, l'Actionnaire Unique, représenté par son mandataire, a requis le notaire instrumentant d'acter les résolutions suivantes:

#### *Première résolution*

La totalité du capital social de la Société étant représentée, l'Assemblée renonce aux formalités de convocation, l'Actionnaire Unique représenté à l'Assemblée se considérant lui-même comme ayant été dûment convoqué et déclarant avoir une parfaite connaissance de l'ordre du jour qui lui a été communiqué à l'avance.

#### *Deuxième résolution*

L'Assemblée décide de re-désigner les actions existantes de la Société en actions ordinaires et de créer de nouvelles classes d'actions, soit les actions de classe A (les Actions de Classe A), les actions de classe C (les Actions de Classe C) et les actions de classe E (les Actions de Classe E), sans désignation de valeur nominale, qui auront les droits et caractéristiques tels qu'exposés dans les Statuts tels que modifiés en vertu des résolutions suivantes.

#### *Troisième résolution*

L'Assemblée décide d'augmenter le capital social souscrit de la Société d'un montant de mille deux cents euros (EUR 1.200) afin de porter le capital social de son montant actuel de trente-et-un mille euros (EUR 31.000) représenté par trois mille cent (3.100) actions ordinaires sans désignation de valeur nominale, à un montant de trente-deux mille deux cents euros (EUR 32.200), par l'émission de cent (100) nouvelles Actions de Classe A, dix (10) nouvelles Actions de Classe C et dix (10) nouvelles Actions de Classe E.

#### *Quatrième résolution*

L'Assemblée décide d'accepter et d'enregistrer la souscription suivante et la libération intégrale de l'augmentation du capital social:

#### *Souscription et Libération*

L'Actionnaire Unique, représenté par Maître Tulay Sonmez, préqualifiée, déclare souscrire à:

(i) cent (100) Actions de Classe A nouvellement émises par la Société, sans désignation de valeur nominale, et les libérer intégralement par un apport en numéraire d'un montant de mille euros (EUR 1.000);

(ii) dix (10) Actions de Classe C nouvellement émises par la Société, sans désignation de valeur nominale, et les libérer intégralement par un apport en numéraire d'un montant de cent euros (EUR 100); et

(iii) dix (10) Actions de Classe E nouvellement émises par la Société, sans désignation de valeur nominale, et les libérer intégralement par un apport en numéraire d'un montant de cent euros (EUR 100).

Le montant total de mille deux cents euros (EUR 1.200) est immédiatement à la disposition de la Société, comme il a été prouvé au notaire instrumentant.

#### *Cinquième résolution*

En conséquence des résolutions qui précèdent, l'Assemblée décide de modifier l'article 5. des Statuts, qui aura désormais le libellé suivant:

« **Art. 5.** Le capital social souscrit est fixé à trente-deux mille deux cents euros (EUR 32.200) représenté par trois mille cent (3.100) actions ordinaires sans désignation de valeur nominale (les Actions Ordinaires), cent (100) actions de classe A sans désignation de valeur nominale (les Actions de Classe A), dix (10) actions de classe C sans désignation de valeur nominale (les Actions de Classe C) et dix (10) actions de classe E sans désignation de valeur nominale (les Actions de Classe E, et ensemble avec les Actions Ordinaires, les Actions de Classe A et les Actions de Classe C, les Actions).

La Société peut également créer et émettre des autres classes d'actions qu'il faudra désigner différemment comme une classe qui tracera la performance et le rendement des actifs sous-jacents qu'elles suivront. Les Actions Ordinaires, les Actions de Classe A, les Actions de Classe C et les Actions de Classe E forment des classes séparées d'actions dans la Société, mais ont les mêmes droits et obligations à tous égards sauf disposition particulière ci-après.

Les Actions de Classe A tracent la performance et le rendement (en ce compris, notamment, les dividendes, plus-values, bonis de liquidation, produits des ventes et tout autre produits ou revenu) de l'investissement direct de la Société dans le capital social de Foncierdec S.A.S., une société par actions simplifiée de droit français, ayant son siège social au 28, rue Cambacérès, 75008 Paris, France, immatriculée au Registre de Commerce et des Sociétés de Luxembourg sous le numéro 438 458 911 (Foncierdec), et tous prêts ou avances consentis par Erdec Finance à Foncierdec (l'Investissement de Classe A).

Les Actions de Classe C tracent la performance et le rendement (en ce compris, notamment, les dividendes, plus-values, bonis de liquidation, produits des ventes et tout autre produits ou revenu) de l'investissement direct de la Société dans le capital social de Nimes Holding S.à r.l., une société à responsabilité limitée de droit français, ayant son siège social au 28, rue Cambacérès, 75008 Paris, France, immatriculée au Registre de Commerce et des Sociétés de Luxembourg sous le numéro 450 931 845 (NH), et tous prêts ou avances consentis par Erdec Finance à NH (l'Investissement de Classe C).

Les Actions de Classe E tracent la performance et le rendement (en ce compris, notamment, les dividendes, plus-values, bonis de liquidation, produits des ventes et tout autre produits ou revenu) de l'investissement direct de la Société dans le capital social d'Erdec S.A.S., une société par actions simplifiée de droit français de droit français, ayant son siège social au 28, rue Cambacérès, 75008 Paris, France, immatriculée au Registre de Commerce et des Sociétés de Luxembourg sous le numéro 150 931 845 (Erdec France), et tous prêts ou avances consentis par Erdec Finance à Erdec France (l'Investissement de Classe E).

Les actions sont nominatives ou au porteur au choix de l'actionnaire, à l'exception de celles pour lesquelles la loi prescrit la forme nominative.

La société peut, dans la mesure et aux conditions prescrites par la loi, racheter ses propres actions.»

#### *Sixième résolution*

En conséquence des résolutions qui précèdent, l'Assemblée décide de modifier l'article 18. des Statuts, qui aura désormais le libellé suivant:

#### **« Art. 18.**

18.1. L'excédant favorable du bilan, déduction faite des charges et des amortissements, forme le bénéfice net de la société. Sur ce bénéfice il est prélevé cinq pour cent (5%) au moins pour la formation du fonds de réserve légale; ce prélèvement cesse d'être obligatoire lorsque la réserve aura atteint dix pour cent (10%) du capital social.

18.2. Après l'affectation de tous bénéfices au compte de réserve statutaire et sous réserve de toutes dispositions obligatoires légales, tous les autres bénéfices seront distribués et payés comme suit:

(a) les détenteurs des actions de chaque classe, au prorata du capital investi par chacun d'entre eux pour leurs actions, auront droit à un dividende égal à (i) tous produits et revenus dérivés par la Société (en ce compris, notamment, les dividendes, plus-values, bonis de liquidation, produits des ventes et tout autre produits ou revenu) de son investissement direct dans les actifs acquis avec les produits de la souscription pour les actions de cette classe, moins (ii) tous frais directement liés à cet investissement, les points (i) et (ii) devant être déterminés par le conseil d'administration;

(b) en tout état de cause:

- les détenteurs des Actions de Classe A au moment de cette distribution, au prorata du capital investi (valeur nominale, et selon le cas, prime d'émission) par chaque détenteur d'Actions de Classe A pour ces actions, auront droit à (i) tous produits et revenus dérivés par la Société (en ce compris, notamment, les dividendes, plus-values, bonis de liquidation, produits des ventes et tout autre produits ou revenu) de son investissement indirect dans l'Investissement de Classe A (le Revenu Net d'Investissement de Classe A) moins (ii) tous frais directement liés au Revenu Net d'Investissement de Classe A, les points (i) et (ii) devant être déterminés par le conseil d'administration;

- les détenteurs des Actions de Classe C au moment de cette distribution, au prorata du capital investi (valeur nominale, et selon le cas, prime d'émission) par chaque détenteur d'Actions de Classe C pour ces actions, auront droit à (i) tous produits et revenus dérivés par la Société (en ce compris, notamment, les dividendes, plus-values, bonis de liquidation, produits des ventes et tout autre produits ou revenu) de son investissement indirect dans l'Investissement de Classe C (le Revenu Net d'Investissement de Classe C) moins (ii) tous frais directement liés au Revenu Net d'Investissement de Classe C, les points (i) et (ii) devant être déterminés par le conseil d'administration;

- les détenteurs des Actions de Classe E au moment de cette distribution, au prorata du capital investi (valeur nominale, et selon le cas, prime d'émission) par chaque détenteur d'Actions de Classe E pour ces actions, auront droit à (i) tous produits et revenus dérivés par la Société (en ce compris, notamment, les dividendes, plus-values, bonis de liquidation, produits des ventes et tout autre produits ou revenu) de son investissement indirect dans l'Investissement de Classe E (le Revenu Net d'Investissement de Classe E) moins (ii) tous frais directement liés au Revenu Net d'Investissement de Classe E, les points (i) et (ii) devant être déterminés par le conseil d'administration;

(c) l'assemblée générale des actionnaires a le pouvoir discrétionnaire de disposer du surplus (le cas échéant) des bénéfices qui ne sont pas dérivés par la Société d'un investissement spécifique dont la performance et le rendement sont tracés par une classe d'actions spécifique. Elle peut en particulier affecter ce bénéfice au paiement d'un dividende, le transférer à la réserve, l'affecter à l'amortissement du capital sans que le capital exprimé soit réduit. ou le reporter. En

cas de déclaration de paiement par l'assemblée générale des actionnaires de la totalité ou d'une partie du surplus des bénéfices sous forme de dividendes, ces dividendes seront versés aux détenteurs des Actions Ordinaires sur une base proportionnelle au nombre de Actions Ordinaires qu'ils détiennent.

18.3. Le conseil d'administration est autorisé à verser des acomptes sur dividendes en se conformant aux dispositions des présents statuts ainsi qu'aux conditions prescrites par la loi.»

*Septieme résolution*

L'Assemblée décide de modifier le registre des actionnaires de la Société, afin d'y faire figurer les modifications ci-dessus avec pouvoir et autorité donnés à tout administrateur de la Société, à tout avocat ou employé de Stibbe Avocats à Luxembourg et à tout associé ou employé de Vistra (Luxembourg) S.à r.l., agissant individuellement, pour procéder pour le compte de la Société à l'inscription des actions renommées et des actions nouvellement émises dans le registre des actionnaires de la Société.

Plus aucun point ne figurant à l'ordre du jour, l'Assemblée est levée.

*Estimation des frais*

Les dépenses, frais, honoraires et charges de quelque nature que ce soit, qui incomberont à la société en raison du présent acte sont estimés à environ mille cinq cents Euros (EUR 1.500.-).

Dont acte, fait et passé à Luxembourg, à la date qu'en tête des présentes.

Et après lecture du présent acte faite au mandataire des parties comparantes, le mandataire a signé, ensemble avec le notaire, le présent acte original.

Signé: R. GALIOTTO, S. WOLTER, T. SONMEZ et H. HELLINCKX.

Enregistré à Luxembourg A.C., le 14 juin 2013. Relation: LAC/2013/27392. Reçu soixante-quinze euros (75.- EUR).

Le Receveur (signé): I. THILL.

- POUR EXPEDITION CONFORME - délivrée à la société sur demande.

Luxembourg, le 12 juillet 2013.

Référence de publication: 2013097776/174.

(130118877) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 15 juillet 2013.

**Eurosol Luxembourg S.à r.l., Société à responsabilité limitée.**

Siège social: L-3720 Rumelange, 12, rue d'Esch.

R.C.S. Luxembourg B 178.609.

—  
STATUTS

L'an deux mille treize.

Le dix juin.

Pardevant Maître Francis KESSELER, notaire de résidence à Esch/Alzette.

ONT COMPARU

1.- Monsieur Amandio DA COSTA GOMES, entrepreneur, né à Frioies/Valpacos (Portugal) le 01 mai 1968  
demeurant à L-3720 Rumelange, 12, rue d'Esch

2.- Monsieur Miguel Angelo BATISTA GOMES, entrepreneur, né à Valpaços (Portugal) le 02 novembre 1978,  
demeurant à F-94350 Villiers-sur-Marne, 8, rue Gallet,

Lesquels comparants ont requis le notaire instrumentant de dresser acte des statuts d'une société à responsabilité limitée, qu'ils déclarent constituer entre eux.

**Art. 1<sup>er</sup>** . Il est formé une société à responsabilité limitée sous la dénomination de:

EUROSOL LUXEMBOURG S.à r.l.

**Art. 2.** La société a pour objet les travaux de chape avec l'achat et la vente des articles de cette branche.

Elle pourra faire toutes opérations commerciales, financières, industrielles, mobilières ou immobilières, se rattachant directement ou indirectement en tout ou en partie à son objet ou qui pourraient en faciliter la réalisation et le développement.

**Art. 3.** Le siège social est établi à Rumelange.

**Art. 4.** Le capital social est fixé à DOUZE MILLE CINQ CENTS EUROS (€ 12.500,-), représenté par CENT (100) PARTS SOCIALES d'une valeur nominale de CENT VINGT-CINQ EUROS (€ 125,-) chacune.

**Art. 5.** La durée de la société est indéterminée.

**Art. 6.** La société est administrée par un ou plusieurs gérants, nommés par l'unique associé ou les associés qui détermineront leurs pouvoirs et la durée de leurs fonctions. Ils sont rééligibles et révocables ad nutum et à tout moment.

**Art. 7.** La société n'est pas dissoute par le décès, l'interdiction ou la faillite de l'unique ou d'un associé.

**Art. 8.** Lorsque la société comporte plus d'un associé, les parts sociales sont librement cessibles entre associés, la cession entre vifs tant à titre gratuit qu'à titre onéreux à un non-associé ne pourra se faire que de l'assentiment de tous les associés.

La transmission pour cause de mort requiert l'agrément des propriétaires de parts sociales représentant les trois quarts des droits appartenant aux survivants qui ont en toute hypothèse un droit de préemption. Cet agrément n'est pas nécessaire en cas de transmission à un héritier réservataire ou au conjoint survivant.

**Art. 9.** Un associé sortant ainsi que les héritiers ou ayants-droits et créanciers d'un associé ne peuvent sous aucun prétexte, requérir l'apposition des scellés sur les biens et papiers de la société, ni s'immiscer en aucune manière dans les actes de son administration. Ils doivent pour l'exercice de leurs droits, s'en rapporter aux inventaires sociaux et aux décisions des assemblées générales.

**Art. 10.** L'année sociale commence le premier janvier et finit le trente-et-un décembre de chaque année.

**Art. 11.** En cas de dissolution de la société, la liquidation sera faite par le ou les gérants en exercice, à moins que l'associé unique ou l'assemblée générale des associés n'en décide autrement. Le résultat, actif de la liquidation, après apurement de l'intégralité du passif, sera transmis à l'associé unique ou sera réparti entre les propriétaires des parts sociales, au prorata du nombre de leurs parts.

**Art. 12.** Pour tout ce qui n'est pas prévu aux présents statuts, il est référé aux dispositions légales.

#### *Disposition transitoire*

Le premier exercice commence aujourd'hui et finit le 31 décembre 2013.

#### *Souscription*

Le capital a été souscrit comme suit:

1.- Monsieur Amandio DA COSTA GOMES, prénommé, CINQUANTE-ET-UNE PARTS SOCIALES . . . . .	51
2.- Monsieur Miguel Angelo BATISTA GOMES, prénommé, QUARANTE-NEUF PARTS SOCIALES . . . . .	49
TOTAL: CENT PARTS SOCIALES . . . . .	100

Ces parts sociales ont été entièrement libérées par un apport en nature d'outillages et de machines, tels qu'énumérés sur une liste annexée, le tout évalué par les comparants à DOUZE MILLE CINQ CENTS EUROS (12.500,-€).

Les comparants déclarent que le prédit apport est à la disposition de la société.

#### *Frais*

Le coût des frais, dépenses, charges et rémunérations sous quelque forme que ce soit, qui sont mis à charge de la société en raison de sa constitution s'élève approximativement à NEUF CENTS EUROS (€ 900,-).

#### *Décisions*

Et aussitôt les associés, représentant l'intégralité du capital social, se sont réunis en assemblée générale et à l'unanimité des voix ils ont pris les décisions suivantes:

I.- Est nommé gérant technique de la société:

Monsieur Miguel Angelo BATISTA GOMES, prénommé

II.- Est nommé gérant administratif de la société:

Monsieur Amandio DA COSTA GOMES, prénommé

III.- La société est engagée en toutes circonstances par la signature conjointe des gérants.

IV.- Le siège social de la société se trouve à L-3720 Rumelange, 12, rue d'Esch.

DONT ACTE, fait et passé à Esch/Alzette, en l'étude, date qu'en tête des présentes.

Et après lecture faite et interprétation donnée aux comparants, ils ont signé avec Nous Notaire le présent acte.

Signé: Da Costa Gomes, Batista Gomes, Kessler.

Enregistré à Esch/Alzette Actes Civils, le 13 juin 2013. Relation: EAC/2013/7706. Reçu soixante-quinze euros 75,00 €

Le Receveur (signé): Santioni A.

POUR EXPEDITION CONFORME

Référence de publication: 2013097790/75.

(130118951) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 15 juillet 2013.

**Easy Calls Net Café S.à r.l., Société à responsabilité limitée.**

Siège social: L-4848 Rodange, 69, avenue Dr Gaasch.

R.C.S. Luxembourg B 178.617.

—  
STATUTES

In the year two thousand and thirteenth, on the twenty-first of June.

Before the undersigned Maître Joëlle Baden, notary, residing in Luxembourg, Grand-Duchy of Luxembourg,

There appeared:

1) Mr Ahmed Hakem, barber, born on Damascus (Syria) on 15<sup>th</sup> August 1981, residing in L-4818 Rodange, 69, Av. du Dr Gaasch,

2) Mr Mahmoud Hakim, General Trading Company Manager, born on Damascus (Syria) on 30<sup>th</sup> April 1985, residing in UAE-57023 Dubai, Etihad Road Opp Insar Mall, here represented by Mr Ahmed Hakem, prenamed, by virtue of a proxy given in under private seal in Luxembourg on 30<sup>th</sup> May 2013, which will still, after been signed ne varietur by the proxyholder and the undersigned notary, remain annexed to the present deed to be registered with the authorities formalities.

Such appearing parties have required the officiating notary to document the deed of incorporation of a société à responsabilité limitée which they deem to incorporate and the articles of incorporation of which shall be as follows:

**A. Purpose - Duration - Name - Registered office**

**Art. 1.** There exists a société à responsabilité limitée (hereinafter the "Company") which shall be governed by the law of 10 August 1915 regarding commercial companies, as amended, as well as by these articles of incorporation.

**Art. 2.** The purpose of the Company is Internet Café (international calls, fax, photocopier, scanner, master copy, browsing internet).

The Company may, for its own account as well as for the account of third parties, carry out all operations which may be useful or necessary to the accomplishment of its purposes or which are related directly or indirectly to its purpose.

**Art. 3.** The Company is incorporated for an unlimited duration.

**Art. 4.** The Company will be incorporated under the name of "Easy Calls Net CaféS.à.r.l.".

**Art. 5.** The registered office of the Company is established in Rodange.

It may be transferred to any other place in the Grand-Duchy of Luxembourg by means of a resolution of a general meeting of its shareholders. Within the same borough, the registered office may be transferred through resolution of the manager or the board of managers. Branches or other offices may be established either in the Grand Duchy of Luxembourg or abroad through resolution of the manager or the board of managers.

**B. Share capital - Shares**

**Art. 6.** The Company's share capital is set at twelve thousand five hundred Euro (EUR12,500.-) represented by twelve thousand five hundred shares (12,500) shares with a par value of one Euro (EUR 1.-) each.

Each share is entitled to one vote at ordinary and extraordinary general meetings.

**Art. 7.** The share capital may be modified at any time by approval of a majority of shareholders representing three quarters of the share capital at least. The existing shareholders shall have a preferential subscription right in proportion to the number of shares held by each of them in case of contribution in cash.

**Art. 8.** The Company will recognize only one holder per share. The joint co-owners shall appoint a single representative who shall represent them towards the Company.

**Art. 9.** The Company's shares are freely transferable among shareholders. Inter vivos, they may only be transferred to new shareholders subject to the approval of such transfer given by the other shareholders in a general meeting, at a majority of three quarters of the share capital.

In the event of death, the shares of the deceased shareholder may only be transferred to new shareholders subject to the approval of such transfer given by the other shareholders in a general meeting, at a majority of three quarters of the share capital. Such approval is, however, not required in case the shares are transferred either to parents, descendants or the surviving spouse.

**Art. 10.** The death, suspension of civil rights, bankruptcy or insolvency of one of the shareholders will not cause the dissolution of the Company.

**C. Management**

**Art. 11.** The Company is managed by one or several managers, who do not need to be shareholders.

The managers are appointed by the general meeting of shareholders which sets the term of their office. They may be dismissed freely at any time and without specific cause.

The Company will be bound in all circumstances by the signature of the sole manager. In case of several managers, the Company will be bound in all circumstances by the joint signature of any two managers or by the sole signature of any persons to whom such signatory power shall be delegated by the board of managers.

**Art. 12.** In case of several managers, the board of managers shall choose from among its members a chairman, and may choose from among its members a vice-chairman. It may also choose a secretary, who need not be a manager, and who shall be responsible for keeping the minutes of the meetings of the board of managers and of the shareholders.

The board of managers shall meet upon call by the chairman, or two managers, at the place indicated in the notice of meeting.

The chairman shall preside at all meeting of shareholders and of the board of managers, but in his absence, the shareholders or the board of managers may appoint another manager as chairman pro tempore by vote of the majority present at any such meeting.

Written notice of any meeting of the board of managers must be given to managers twenty-four hours at least in advance of the date scheduled for the meeting by electronic mail (without electronic signature), except in case of emergency, in which case the nature and the motives of the emergency shall be mentioned in the notice. This notice may be omitted in case of assent of each manager in writing, by electronic mail or facsimile, or any other similar means of communication. A special convening notice will not be required for a board meeting to be held at a time and location determined in a prior resolution adopted by the board of managers.

Any manager may act at any meeting of the board of managers by appointing in writing or by electronic mail (without electronic signature) or facsimile another manager as his proxy. A manager may represent one or more of his colleagues.

Any manager may participate in any meeting of the board of managers by conference-call, video-conference or by other similar means of communication allowing all the persons taking part in the meeting to hear one another. The participation in a meeting by these means is equivalent to a participation in person at such meeting.

The board of managers can deliberate or act validly only if at least a majority of the managers is present or represented at a meeting of the board of managers.

Decisions shall be taken by a majority of votes of the managers present or represented at such meeting.

The board of managers may, unanimously, pass resolutions by circular means when expressing its approval in writing, by electronic mail or facsimile, or any other similar means of communication, to be confirmed in writing. The entirety will form the minutes giving evidence of the passing of the resolution.

**Art. 13.** The minutes of any meeting of the board of managers shall be signed by the chairman or, in his absence, by the vice-chairman, or by two managers. Copies or excerpts of such minutes, which may be produced in judicial proceedings or otherwise shall be signed by the chairman, or by two managers.

**Art. 14.** The death or resignation of a manager, for any reason whatsoever, shall not cause the dissolution of the company.

**Art. 15.** The managers do not assume, by reason of their position, any personal liability in relation to commitments regularly made by them in the name of the company. They are authorised agents only and are therefore merely responsible for the execution of their mandate.

#### **D. Decisions of the sole shareholder - Collective decisions of the shareholders**

**Art. 16.** Each shareholder may participate in the collective decisions irrespective of the numbers of shares which he owns. Each shareholder is entitled to as many votes as he holds or represents shares.

**Art. 17.** Collective decisions are only validly taken in so far as they are adopted by shareholders owning more than half of the share capital.

The amendment of the articles of incorporation requires the approval of a majority of shareholders representing three quarters of the share capital at least.

**Art. 18.** If the Company has only one shareholder, such sole shareholder exercises the powers granted to the general meeting of shareholders under the provisions of section XII of the law of 10 August 1915 on commercial companies, as amended.

#### **E. Financial year - Annual accounts - Distribution of profits**

**Art. 19.** The Company's year commences on the first day of January of each year and ends on the last day of December of the same year.

**Art. 20.** Each year on the last day of December, the accounts are closed and the managers prepare an inventory including an indication of the value of the Company's assets and liabilities. Each shareholder may inspect the above inventory and balance sheet at the Company's registered office.

**Art. 21.** Five per cent (5%) of the net profit are set aside for the establishment of a statutory reserve, until such reserve amounts to ten per cent (10%) of the share capital. The balance may be freely used by the shareholders. The board of managers is authorised to distribute interim dividends in case the funds available for distribution are sufficient.

#### **F. Dissolution - Liquidation**

**Art. 22.** In the event of a dissolution of the Company, the Company shall be liquidated by one or more liquidators, which do not need to be shareholders, and which are appointed by the general meeting of shareholders which will determine their powers and fees. The liquidators shall have the most extensive powers for the realisation of the assets and payment of the liabilities.

The surplus, after payment of the liabilities, shall be distributed among the shareholders proportionally to the shares of the Company held by them.

**Art. 23.** All matters not governed by these articles of incorporation shall be determined in accordance with the law of 10 August 1915 on commercial companies and amendments thereto.

#### *Subscription and Payment*

All the twelve thousand five hundred (12,500) shares are subscribed as follows:

1) Mr Ahmed Hakem, aforementioned, six thousand two hundred fifty shares . . . . .	6,250
2) Mr Mahmoud Hakim, aforementioned, six thousand two hundred fifty shares . . . . .	6,250
TOTAL: twelve thousand five hundred shares . . . . .	12,500

All the shares so subscribed are fully paid-up in cash so that the amount of twelve thousand five hundred Euro (EUR 12,500.-) of share capital is as of now available to the Company, as it has been justified to the undersigned notary.

#### *Transitional provision*

The first financial year shall begin on the date of the formation of the Company and shall end on the last day of December 2013.

#### *Expenses*

The expenses, costs, fees or charges in any form whatsoever which shall be borne by the Company as a result of its incorporation are estimated at approximately one thousand euro (EUR 1,000.-).

#### *Resolutions*

Immediately after the incorporation of the Company, the shareholders representing together the entirety of the subscribed capital passed the following resolutions:

1. The registered office of the Company shall be at 69 Av Dr Gaasch L-4818 Rodange.
2. The shareholders resolve to elect the following person as manager of the Company for an unlimited period of time:  
Mr Ahmed Hakem, barber, born on Damascus (Syria) on 15th August 1981, residing in L-4818 Rodange, 69, Av. du Dr Gaasch.

Whereof the present notarial deed was drawn up in Luxembourg, in the office of the undersigned notary, on the day stated at the beginning of this document.

The undersigned notary who understands and speaks English states herewith that upon request of the appearing parties, this deed is worded in English followed by a French translation and in case of divergences between the English and the French text, the English version will prevail.

The document having been read to the appearing parties, said parties appearing signed together with the notary the present deed.

#### **Suit la traduction en français du texte qui précède:**

L'an deux mille treize, le vingt-et-un juin

Par-devant Maître Joëlle Baden, notaire de résidence à Luxembourg, Grand-Duché de Luxembourg,

Ont comparu:

1) Monsieur Ahmed Hakem, barbier, né à Damascus (Syrie) le 15 août 1981, demeurant à L-4818 Rodange, 69, Avenue du Dr Gaasch,

2) Monsieur Mahmoud Hakim, General Trading Company Manager, né à Damascus (Syrie) le 30 avril 1985, demeurant à UAE-57023 Dubai, Etihad Road Opp Insar Mall, ici représenté par Monsieur Ahmed Hakem, prénommé, en vertu d'une procuration donnée sous seing privé à Luxembourg le 30 Mai 2013, laquelle restera, après être signée ne varietur par le mandataire et le notaire soussigné, annexée aux présentes afin d'être soumise avec elles aux formalités de l'enregistrement.

Lesquels comparants ont requis le notaire instrumentant de dresser acte d'une société à responsabilité limitée qu'ils déclarent constituer et dont ils ont arrêté les statuts comme suit:

## A. Objet - Durée - Dénomination - Siège

**Art. 1<sup>er</sup>.** Il existe une société à responsabilité limitée (la "Société") qui sera régie par la loi du 10 août 1915 concernant les sociétés commerciales telle que modifiée, ainsi que par les présents statuts.

**Art. 2.** La Société a pour objet Internet Café (Appels internationaux, fax, photocopieur, scanner, copie maîtresse, la navigation sur Internet).

La société peut par ailleurs réaliser, tant pour son compte personnel que pour le compte de tiers, toutes les opérations qui seraient utiles ou nécessaires à la réalisation de son objet social ou qui se rapporteraient directement ou indirectement à cet objet social.

**Art. 3.** La Société est constituée pour une durée illimitée.

**Art. 4.** La Société est constituée sous le nom de "Easy Calis Net Café S. à r.l. ".

**Art. 5.** Le siège social est établi à Rodange.

Il peut être transféré en toute autre localité du Grand-Duché en vertu d'une décision de l'assemblée générale des associés. A l'intérieur de la commune, le siège social pourra être transféré par décision du gérant ou du conseil de gérance. La Société peut ouvrir des agences ou succursales dans toutes autres localités du Grand-Duché de Luxembourg ou dans tous autres pays par décision du gérant ou du conseil de gérance.

## B. Capital social - Parts sociales

**Art. 6.** Le capital social est fixé à la somme de douze mille cinq cents euros (EUR 12.500,-) représenté par douze mille cinq cents (12.500) parts sociales, d'une valeur nominale d'un euro (EUR 1,-) chacune.

Chaque part sociale donne droit à une voix dans les délibérations des assemblées générales ordinaires et extraordinaires.

**Art. 7.** Le capital social pourra, à tout moment, être modifié moyennant accord de la majorité des associés représentant au moins les trois quarts du capital social. Les parts sociales à souscrire seront offertes par préférence aux associés existants, proportionnellement à la partie du capital qui représente leurs parts sociales en cas de contribution en numéraire.

**Art. 8.** Les parts sociales sont indivisibles à l'égard de la Société qui ne reconnaît qu'un seul propriétaire pour chacune d'elles. Les copropriétaires indivis de parts sociales sont tenus de se faire représenter auprès de la Société par une seule et même personne.

**Art. 9.** Les parts sociales sont librement cessibles entre associés. Les parts sociales ne peuvent être cédées entre vifs à des non-associés qu'avec l'agrément donné en assemblée générale des associés représentant au moins les trois quarts du capital social. En cas de décès d'un associé, les parts sociales de ce dernier ne peuvent être transmises à des non-associés que moyennant l'agrément, donné en assemblée générale, des associés représentant les trois quarts des parts appartenant aux associés survivants. Dans ce dernier cas cependant, le consentement n'est pas requis lorsque les parts sont transmises, soit à des ascendants ou descendants, soit au conjoint survivant.

**Art. 10.** Le décès, l'interdiction, la faillite ou la déconfiture de l'un des associés ne met pas fin à la Société.

## C. Gérance

**Art. 11.** La Société est gérée par un ou plusieurs gérants, qui n'ont pas besoin d'être associés.

Les gérants sont nommés par l'assemblée générale des associés laquelle fixera la durée de leur mandat. Ils sont librement révocables à tout moment et sans cause.

La Société sera engagée en toutes circonstances par la signature du gérant unique. En cas de pluralité de gérants, la Société sera engagée en toutes circonstances par la signature conjointe de deux gérants ou par la (les) autre(s) signature (s) de toute(s) autre(s) personne(s) à laquelle (auxquelles) pareil pouvoir de signature aura été délégué par le conseil de gérance.

**Art. 12.** En cas de pluralité de gérants, le conseil de gérance choisira en son sein un président et pourra également choisir parmi ses membres un vice-président. Il pourra également choisir un secrétaire qui n'a pas besoin d'être gérant et qui sera en charge de la tenue des procès-verbaux des réunions du conseil de gérance et des assemblées des associés.

Le conseil de gérance se réunira sur la convocation du président ou de deux gérants, au lieu indiqué dans l'avis de convocation.

Le président présidera toutes les assemblées des associés et les réunions du conseil de gérance; en son absence, les associés ou le conseil de gérance pourront désigner à la majorité des personnes présentes un autre gérant pour assumer la présidence pro tempore de telles réunions.

Avis écrit de toute réunion du conseil de gérance sera donné à tous les gérants au moins vingt-quatre heures avant la date prévue pour la réunion par courrier électronique, sauf s'il y a urgence, auquel cas la nature et les motifs de cette urgence seront mentionnés dans l'avis de convocation. Il pourra être passé outre à cette convocation à la suite de

l'assentiment de chaque gérant par écrit ou par courrier électronique, télécopieur ou tout autre moyen de communication similaire. Une convocation spéciale ne sera pas requise pour une réunion du conseil de gérance se tenant à une heure et un endroit déterminés dans une résolution préalablement adoptée par le conseil de gérance.

Tout gérant pourra se faire représenter à toute réunion du conseil de gérance en désignant par écrit ou par courrier électronique ou télécopie un autre gérant comme son mandataire. Un gérant peut représenter plusieurs de ses collègues.

Tout gérant peut participer à une réunion du conseil de gérance par conférence téléphonique, visio-conférence ou d'autres moyens de communication similaires où toutes les personnes prenant part à cette réunion peuvent s'entendre les unes les autres. La participation à une réunion par ces moyens équivaut à une présence en personne à une telle réunion.

Le conseil de gérance ne pourra délibérer ou agir valablement que si la majorité au moins des gérants est présente ou représentée à la réunion du conseil de gérance.

Les décisions sont prises à la majorité des voix des gérants présents ou représentés à cette réunion.

Le conseil de gérance pourra, à l'unanimité, prendre des résolutions par voie circulaire en exprimant son approbation au moyen d'un ou de plusieurs écrits ou par courrier électronique, télécopieur ou tout autre moyen de communication similaire, à confirmer par écrit, le tout ensemble constituant le procès-verbal faisant preuve de la décision intervenue.

**Art. 13.** Les procès-verbaux de toutes les réunions du conseil de gérance seront signés par le président ou, en son absence, par le vice-président, ou par deux gérants. Les copies ou extraits des procès-verbaux destinés à servir en justice ou ailleurs seront signés par le président ou par deux gérants.

**Art. 14.** Le décès d'un gérant ou sa démission, pour quelque motif que ce soit, n'entraîne pas la dissolution de la Société.

**Art. 15.** Les gérants ne contractent, à raison de leurs fonctions, aucune obligation personnelle relativement aux engagements régulièrement pris par eux au nom de la Société. Simples mandataires, ils ne sont responsables que de l'exécution de leur mandat.

#### **D. Décisions de l'associé unique - Décisions collectives des associés**

**Art. 16.** Chaque associé peut participer aux décisions collectives quel que soit le nombre de parts qui lui appartient. Chaque associé a un nombre de voix égal au nombre de parts qu'il possède ou représente.

**Art. 17.** Les décisions collectives ne sont valablement prises que pour autant qu'elles ont été adoptées par des associés représentant plus de la moitié du capital social.

Les statuts ne peuvent être modifiés que moyennant décision de la majorité des associés représentant les trois quarts du capital social.

**Art. 18.** Si la Société n'a qu'un seul associé, cet associé unique exerce les pouvoirs dévolus à l'assemblée des associés par les dispositions de la section XII de la loi du 10 août 1915 concernant les sociétés commerciales, telle que modifiée.

#### **E. Année sociale - Bilan - Répartition des bénéfices**

**Art. 19.** L'année sociale commence le premier jour du mois de janvier et se termine le dernier jour du mois de décembre de la même année.

**Art. 20.** Chaque année, au dernier jour du mois de décembre, les comptes sont arrêtés et le ou les gérant(s) dressent un inventaire comprenant l'indication des valeurs actives et passives de la Société. Tout associé peut prendre communication au siège social de l'inventaire et du bilan.

**Art. 21.** Sur le bénéfice net, il est prélevé cinq pour cent (5%) pour la constitution d'un fonds de réserve jusqu'à ce que celui-ci atteigne dix pour cent (10%) du capital social. Le solde est à la libre disposition de l'assemblée générale. Le conseil de gérance est autorisé à distribuer des dividendes intérimaires si les fonds nécessaires à une telle distribution sont disponibles.

#### **F. Dissolution - Liquidation**

**Art. 22.** En cas de dissolution de la Société, la liquidation sera faite par un ou plusieurs liquidateur(s), associé(s) ou non, nommé(s) par l'assemblée des associés qui fixera leurs pouvoirs et leurs émoluments. Le ou les liquidateur(s) auront les pouvoirs les plus étendus pour la réalisation de l'actif et le paiement du passif.

L'actif, après déduction du passif, sera partagé entre les associés en proportion des parts sociales détenues dans la Société.

**Art. 23.** Pour tout ce qui n'est pas réglé par les présents statuts, les associés s'en réfèrent aux dispositions de la loi du 10 août 1915 telle qu'elle a été modifiée.

#### *Souscription et Libération*

Toutes les douze mille cinq cents (12.500) parts sociales sont souscrites comme suit:

1) Monsieur Ahmed Hakem, susmentionnée, six mille deux cent cinquante parts sociales . . . . .	6.250
2) Monsieur Mahmoud Hakim, susmentionnée, six mille deux cent cinquante parts sociales . . . . .	6.250
TOTAL: douze mille cinq cents parts sociales . . . . .	12.500

Toutes les parts ainsi souscrites sont entièrement payées en numéraire de sorte que le montant de douze mille cinq cents euros (EUR 12.500,-) de capital social est dès maintenant à la disposition de la Société, ce dont il a été justifié au notaire soussigné.

#### *Disposition transitoire*

Le premier exercice social commence à la date de la constitution de la Société et finira le dernier jour du mois de décembre 2013.

#### *Frais*

Les parties ont évalué le montant des frais et dépenses, rémunérations et charges, sous quelque forme que ce soit, qui incombent à la Société ou qui sont mis à charge à raison de sa constitution à environ mille euros (EUR 1.000-).

#### *Résolutions*

Et aussitôt les associés, représentant ensemble l'intégralité du capital social prennent les résolutions suivantes:

1. Le siège social de la Société est établi au 69 Av Dr Gaasch L-4818 Rodange.

2. Les associés décident d'élire la personne suivante comme gérant de la Société pour une durée illimitée:

Monsieur Ahmed Hakem, barbier, né à Damascus (Syrie) le 15 août 1981, demeurant à L-4818 Rodange, 69, Avenue du Dr Gaasch.

Dont acte, fait et passé à Luxembourg, en l'étude du notaire soussigné, les jours, mois et an qu'en tête des présentes.

Le notaire soussigné qui comprend et parle l'anglais constate que sur demande des comparants, le présent acte est rédigé en langue anglaise suivi d'une version française et qu'en cas de divergences entre le texte français et le texte anglais, ce dernier fait foi.

Et après lecture faite et interprétation donnée aux comparants, ceux-ci ont signé le présent acte avec le notaire.

Signé: A. HAKEM et J. BADEN.

Enregistré à Luxembourg A.C., le 25 juin 2013. LAC/2013 /29097. Reçu soixante quinze euros € 75,-

Le Releveur (signé): THILL.

- POUR EXPEDITION CONFORME - délivrée à la Société sur demande.

Luxembourg, le 4 juillet 2013.

Référence de publication: 2013097736/290.

(130118989) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 15 juillet 2013.

#### **CS International S.A., Société Anonyme.**

Siège social: L-4645 Niederkorn, 145, route de Pétange.

R.C.S. Luxembourg B 150.018.

L'an deux mille treize, le vingt-cinq juin.

Par-devant Maître Alex WEBER, notaire de résidence à Bascharage.

S'est réunie l'assemblée générale extraordinaire des actionnaires de la société anonyme "CS INTERNATIONAL S.A." (numéro d'identité 2009 22 26 426), avec siège social à L-4751 Pétange, 165A, route de Longwy, inscrite au R.C.S.L. sous le numéro B 150.018, constituée suivant acte reçu par le notaire instrumentant, en date du 8 décembre 2009, publié au Mémorial C, numéro 108 du 15 janvier 2010.

L'assemblée est présidée par Madame Joëlle LOLLATO, employée, demeurant à Gembloux (Belgique).

La Présidente désigne comme secrétaire Monsieur Albert DONDLINGER, employé privé, demeurant à Dahlem.

L'assemblée désigne comme scrutateur Monsieur Jean-Marie WEBER, employé privé, demeurant à Aix-sur-Cloie/Aubange (Belgique).

Le bureau ayant été ainsi constitué, la Présidente déclare et prie le notaire instrumentant d'acter ce qui suit:

I.- L'ordre du jour de l'assemblée est le suivant:

Transfert du siège social de L-4751 Pétange, 165A, route de Longwy à L-4645 Niederkorn, 145, route de Pétange et modification subséquente de du 1<sup>er</sup> alinéa de l'article 2 et du 1<sup>er</sup> alinéa de l'article 15 des statuts de la société.

II.- Les actionnaires présents ou représentés, les procurations des actionnaires représentés et le nombre d'actions qu'ils détiennent sont renseignés sur une liste de présence; cette liste de présence signée par les actionnaires, les mandataires des actionnaires représentés, le bureau et le notaire instrumentant, restera annexée au présent acte.

Les procurations des actionnaires représentés y resteront annexées de même.

III.- Tous les actionnaires étant présents ou représentés, rassemblée est régulièrement constituée et peut valablement délibérer sur l'ordre du jour.

Ensuite l'assemblée, après délibération, a pris à l'unanimité la résolution suivante:

#### Résolution

L'assemblée décide de transférer le siège social de L-4751 Pétange, 165A, route de Longwy à L-4645 Niederkom, 145, route de Pétange et en conséquence de modifier:

a) le 1<sup>er</sup> alinéa de l'article 2 des statuts de la société pour lui donner la teneur suivante:

" **Art. 2. al. 1<sup>er</sup>** . Le siège de la société est établi à Niederkorn."

b) le 1<sup>er</sup> alinéa de l'article 15 des statuts de la société pour lui donner la teneur suivante:

" **Art. 15. al. 1<sup>er</sup>** . L'assemblée générale annuelle se réunit au siège social ou à tout autre endroit, tel qu'indiqué dans la convocation, le deuxième jeudi du mois de juin à 14.00 heures."

#### Frais

Les frais, dépenses, rémunérations et charges sous quelque forme que ce soit, qui incombent à la société à raison des présentes, s'élèvent approximativement à neuf cent cinquante euros (€ 950.-).

DONT ACTE, fait et passé à Bascharage en l'étude, date qu'en tête des présentes.

Et après lecture faite à l'assemblée, les membres du bureau, tous connus du notaire par leurs noms, prénoms usuels, états et demeures, ont signé avec Nous notaire le présent acte, aucun autre actionnaire n'ayant demandé à signer.

Signé: LOLLATO, DONDLINGER, J-M. WEBER. A. WEBER.

Enregistré à Capellen, le 5 juillet 2013. Relation: CAP/2013/2492. Reçu soixante-quinze euros 75,00 €.

Le Receveur (signé): NEU.

Pour expédition conforme, délivrée à la société sur demande, aux fins de dépôt au Registre de Commerce et des Sociétés.

Bascharage, le 10 juillet 2013.

Alex WEBER.

Référence de publication: 2013097693/48.

(130119035) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 15 juillet 2013.

### Energy Services S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-1882 Luxembourg, 5, rue Guillaume Kroll.

R.C.S. Luxembourg B 178.618.

#### STATUTES

In the year two thousand and thirteen, on the twenty-eighth day of the month of June.

Before Maître Edouard Delosch, notary, residing in Diekirch, Grand duchy of Luxembourg.

#### THERE APPEARED:

Vitruvian I Luxembourg S.à r.l., a société à responsabilité limitée with registered office at 5 rue Guillaume Kroll, L-1882 Luxembourg, registered with the Register of Trade and Companies of Luxembourg under number B 138.092, represented by Mr Patrick Santer, master at laws, residing in Luxembourg pursuant to a proxy dated 28 June 2013 (such proxy to be registered together with the present deed).

The appearing party, acting in the above stated capacity, has requested the undersigned notary to draw up the articles of association of a limited liability company ("société à responsabilité limitée") Energy Services S.à r.l. which is hereby established as follows:

**Art. 1. Denomination.** A limited liability company (société à responsabilité limitée) with the name "Energy Services S.à r.l." (the "Company") is hereby formed by the appearing party and all persons who will become shareholders thereafter. The Company will be governed by these articles of association and the relevant legislation.

**Art. 2. Object.** The object of the Company is the holding of participations, in any form whatsoever, in Luxembourg and foreign companies, including, to the extent permitted by law, in any direct or indirect parent company, or other business entities, the acquisition by purchase, subscription, or in any other manner as well as the transfer by sale, exchange or otherwise, of stock, bonds, debentures, notes, convertible loan notes and other securities of any kind, and the ownership, administration, development and management of its portfolio. The Company may also hold interests in partnerships and carry out its business through branches in Luxembourg or abroad.

The Company may borrow in any form and proceed by private placement to the issue of bonds (including convertible notes), preferred equity certificates (whether convertible or not) and debentures.

In a general fashion it may grant assistance (by way of loans, advances, guarantees or securities or otherwise) to companies or other enterprises in which the Company has an interest or which forms part of the group of companies to which the Company belongs or any entity as the Company may deem fit (including up stream or cross stream), take any controlling and supervisory measures and carry out any operation which it may deem useful in the accomplishment and development of its purposes.

Finally, the Company can perform all commercial, technical and financial or other operations, connected directly or indirectly in all areas in order to facilitate the accomplishment of its purpose.

**Art. 3. Duration.** The Company is established for an unlimited period.

**Art. 4. Registered Office.** The Company has its registered office in the City of Luxembourg, Grand-Duchy of Luxembourg. It may be transferred to any other place in the Grand Duchy of Luxembourg by means of a resolution of an extraordinary general meeting of its shareholders deliberating in the manner provided for amendments to the articles of association.

The address of the registered office may be transferred within the municipality by decision of the manager or as the case may be the board of managers.

The Company may have offices and branches, both in Luxembourg and abroad.

In the event that the manager, or as the case may be the board of managers, should determine that extraordinary political, economic or social developments have occurred or are imminent that would interfere with the normal activities of the Company at its registered office, or with the ease of communication between such office and persons abroad, the registered office may be temporarily transferred abroad until the complete cessation of these abnormal circumstances. Such temporary measures shall have no effect on the nationality of the Company which, notwithstanding the temporary transfer of its registered office, will remain a Luxembourg company. Such temporary measures will be taken and notified to any interested parties by the manager or as the case may be the board of managers.

**Art. 5. Share capital.** The issued share capital of the Company is set at twelve thousand five hundred euro (EUR 12,500.-) divided into twelve thousand five hundred (12,500) class E shares, with a nominal value of one euro (EUR 1.-) each.

The capital of the Company may be increased or reduced by a resolution of the shareholders adopted in the manner required for amendment of these articles of association.

Any available share premium shall be distributable.

**Art. 6. Transfer of Shares.** Shares are freely transferable among shareholders. Except if otherwise provided by law, the share transfer to non-shareholders is subject to the consent of shareholders representing at least seventy-five percent (75%) of the Company's capital.

The Company may, to the extent and under the terms permitted by law, acquire its own shares.

**Art. 7. Management of the Company.** The Company is managed by one or several managers who need not be shareholders.

They are appointed and removed from office by a simple majority decision of the general meeting of shareholders, which determines their powers and the term of their mandates. If no term is indicated the managers are appointed for an undetermined period. The managers may be re-elected. They may be revoked with or without cause (ad nutum) at any time.

In the case of more than one manager, the managers constitute a board of managers.

The general meeting of shareholders may decide to appoint managers of different classes, namely class A managers and class B managers. Any such classification of managers shall be duly recorded in the minutes of the relevant meeting and the managers be identified with respect to the class they belong.

Any manager may participate in any meeting of the board of managers by conference call or by other similar means of communication allowing all the persons taking part in the meeting to hear one another and to communicate with one another. A meeting may also be held by conference call only. The participation in, or the holding of, a meeting by these means is equivalent to a participation in person at such meeting or the holding of a meeting in person. Managers may be represented at meetings of the board by another manager without limitation as to the number of proxies which a manager may accept and vote.

Written notice of any meeting of the board of managers must be given to the managers twenty-four (24) hours at least in advance of the date scheduled for the meeting, except in case of emergency, in which case the nature and the motives of the emergency shall be mentioned in the notice. This notice may be omitted in case of assent of each manager in writing, by cable, telegram, telex, email or facsimile, or any other similar means of communication. A special convening notice will not be required (i) for a board meeting to be held at a time and location determined in a prior resolution adopted by the board of managers or (ii) when all the managers are present or represented and declare that they have had knowledge of the agenda of the meeting.

The board of managers can deliberate or act validly only if at least a majority of the managers is present or represented (provided that in the event however the general meeting of shareholders has appointed different classes of managers

(namely class A managers and class B managers) such majority shall always include at least one class A (which may be represented)).

Decisions of the board of managers are validly taken by the approval of the majority of the managers of the Company present or represented, provided that in the event however the general meeting of shareholders has appointed different classes of managers (namely class A managers and class B managers) any resolutions of the board of managers may only be validly taken if approved by the majority of managers present or represented including at least one class A manager.

The minutes of any meeting of the board of managers shall be signed by any one manager provided however that in the event the general meeting of shareholders has appointed different classes of managers minutes of any meeting of the board of managers shall be signed by two managers one of which being always an class A managers unless otherwise resolved by the board of managers. Copies or extracts of such minutes which may be produced in judicial proceedings or otherwise shall be signed by any one manager provided however that in the event the general meeting of shareholders has appointed different classes of managers, copies or extracts of the minutes of any meeting of the board of managers shall be signed by two managers, one of which being always an Class A Managers unless otherwise resolved by the board of managers.

The board of managers may also, unanimously, pass resolutions on one or several similar documents by circular means when expressing its approval in writing, by cable or facsimile or any other similar means of communication. The entirety will form the circular documents duly executed giving evidence of the resolution.

The Company will be bound by the sole signature of the sole manager, and in the case of a board of managers by the sole signature of any one of the managers, provided however that in the event the general meeting of shareholders has appointed different classes of managers (namely class A managers and class B managers) the Company will only be validly bound by the joint signature of two managers one of which shall always be a class A manager (including by way of representation). In any event the Company will be validly bound by the sole signature of any person or persons to whom such signatory powers shall have been delegated by any one of the managers provided that in the event of classes of managers, by two managers one of which shall always be a class A manager (including by way of representation).

#### **Art. 8. Liability Managers, Indemnification.**

8.1 The managers are not held personally liable for the indebtedness of the Company. As agents of the Company, they are responsible for the performance of their duties.

8.2 Subject to the exceptions and limitations listed in article 8.3., every person who is, or has been, a manager or officer of the Company shall be indemnified by the Company to the fullest extent permitted by law against liability and against all expenses reasonably incurred or paid by him in connection with any claim, action, suit or proceeding which he becomes involved as a party or otherwise by virtue of his being or having been such manager or officer and against amounts paid or incurred by him in the settlement thereof. The words "claim", "action", "suit" or "proceeding" shall apply to all claims, actions, suits or proceedings (civil, criminal or otherwise including appeals) actual or threatened and the words "liability" and "expenses" shall include without limitation attorneys' fees, costs, judgements, amounts paid in settlement and other liabilities.

8.3 No indemnification shall be provided to any manager or officer:

8.3.1 Against any liability to the Company or its shareholders by reason of wilful misfeasance, bad faith, gross negligence or reckless disregard of the duties involved in the conduct of his office;

8.3.2 With respect to any matter as to which he shall have been finally adjudicated to have acted in bad faith and not in the interest of the Company; or

8.3.3 In the event of a settlement, unless the settlement has been approved by a court of competent jurisdiction or by the board of managers.

8.4 The right of indemnification herein provided shall be severable, shall not affect any other rights to which any manager or officer may now or hereafter be entitled, shall continue as to a person who has ceased to be such manager or officer and shall inure to the benefit of the heirs, executors and administrators of such a person. Nothing contained herein shall affect any rights to indemnification to which corporate personnel, including managers and officers, may be entitled by contract or otherwise under law.

8.5 Expenses in connection with the preparation and representation of a defence of any claim, action, suit or proceeding of the character described in this article 8 shall be advanced by the Company prior to final disposition thereof upon receipt of any undertaking by or on behalf of the officer or manager, to repay such amount if it is ultimately determined that he is not entitled to indemnification under this article 8.

**Art. 9. Conflicts.** No contract or other transaction between the Company and any other company or firm shall be affected or invalidated by the fact that any one or more of the managers or officers of the Company is interested in, or is a director, associate, officer, agent, adviser or employee of such other company or firm. Any manager or officer who serves as a director, officer or employee or otherwise of any company or firm with which the Company shall contract or otherwise engage in business shall not, by reason of such affiliation with such other company or firm, be prevented from considering and voting or acting upon any matters with respect to such contract or other business.

**Art. 10. Shareholder Meetings.** Each shareholder may take part in collective decisions. He has a number of votes equal to the number of shares he owns and may validly act at any meeting of shareholders through a special proxy. Decisions by shareholders are passed in such form and at such majority(ies) as prescribed by law in writing (to the extent permitted by law) or at meetings held including (to the extent permitted by law) meetings held by way of conference call, video conference or other means of communication allowing shareholders taking part in the meeting to hear one another and to communicate with one another, the participation in a meeting by these means being equivalent to a participation in person at such meeting. Any regularly constituted meeting of shareholders of the Company or any valid written resolution (as the case may be) shall represent the entire body of shareholders of the Company.

Meetings shall be called by convening notice addressed by registered mail to shareholders to their address appearing in the register of shareholders held by the Company at least eight (8) days prior to the date of the meeting. If the entire share capital of the Company is present or represented at a meeting, the meeting may be held without prior notice.

In the case of written resolutions, the text of such resolutions shall be sent to the shareholders at their addresses inscribed in the register of shareholders held by the Company at least eight (8) days before the proposed effective date of the resolutions. The resolutions shall become effective upon the approval of the majority as provided for by law for collective decisions (or subject to the satisfaction of the majority requirements, on the date set out therein). Unanimous written resolution may be passed at any time without prior notice.

Except as otherwise provided for by law, decisions of the general meeting shall be validly adopted if approved by shareholders representing more than half of the corporate capital. If such majority is not reached at the first meeting or first written resolution, the shareholders shall be convened or consulted a second time, by registered letter, and decisions shall be adopted by a majority of the votes cast, regardless of the portion of capital represented. However, decisions concerning the amendment of the articles of association are taken by (x) a majority of the shareholders (y) representing at least three quarters of the issued share capital. Decisions to change of nationality of the Company are to be taken by shareholders representing 100% of the issued share capital.

**Art. 11. Accounting Year.** The accounting year begins on the first day of April of each year and ends on the last day of March of the following year save for the first accounting year which shall commence on the day of incorporation and end on 31 March 2014.

**Art. 12. Financial Statements.** Every year as of the accounting year's end, the annual accounts are drawn up by the manager or as the case may be, the board of managers.

The financial statements are at the disposal of the shareholders at the registered office of the Company.

**Art. 13. Distributions.** Out of the net profit five percent (5%) shall be placed into a legal reserve account. This deduction ceases to be compulsory when such reserve amounts to ten percent (10%) of the issued share capital of the Company.

The shareholders may decide to pay interim dividends on the basis of statements of accounts prepared by the manager, or as the case may be the board of managers, showing that sufficient funds are available for distribution, it being understood that the amount to be distributed may not exceed profits realized since the end of the last accounting year increased by profits carried forward and distributable reserves but decreased by losses carried forward and sums to be allocated to a reserve to be established by law.

The balance may be distributed to the shareholders upon decision of a general meeting of shareholders.

The share premium account may be distributed to the shareholders upon decision of a general meeting of shareholders. The general meeting of shareholders may decide to allocate any amount out of the share premium account to the legal reserve account.

**Art. 14. Dissolution.** In case the Company is dissolved, the liquidation will be carried out by one or several liquidators who may be but do not need to be shareholders and who are appointed by the general meeting of shareholders who will specify their powers and remunerations.

**Art. 15. Sole Shareholder.** If, and as long as one shareholder holds all the shares of the Company, the Company shall exist as a single shareholder company, pursuant to article 179 (2) of the law of 10<sup>th</sup> August, 1915 on commercial companies; in this case, articles 200-1 and 200-2, among others, of the same law are applicable.

**Art. 16. Applicable law.** For anything not dealt with in the present articles of association, the shareholders refer to the relevant legislation.

#### *Subscription and Payment*

The articles of association of the Company having thus been drawn up by the appearing party, Vitruvian I Luxembourg S.a r.l., and the notary, Vitruvian I Luxembourg has subscribed and entirely paid-up in cash the twelve thousand and five hundred (12,500) class E shares.

Evidence of the payment of the subscription price of twelve thousand five hundred Euros (EUR 12,500.-) has been shown to the undersigned notary.

### *Expenses, Valuation*

The expenses, costs, fees and charges of any kind whatsoever which will have to be borne by the Company as a result of its formation are estimated at approximately one thousand euro (EUR 1,000.-).

### *Extraordinary general meeting*

The sole shareholder has forthwith taken immediately the following resolutions:

1. The registered office of the Company is fixed at 5 rue Guillaume Kroll, L-1882 Luxembourg.
2. Two classes of managers, namely class A managers and class B managers are created. The following persons are named class A manager and class B managers (with the signature powers set forth in the articles in the case of different classes of managers) of the Company for an undetermined period of time subject to the articles of association of the Company:

#### *Class A Manager*

- Vitruvian Directors I Ltd, a limited liability company organised under the laws of England and Wales with registered office at 105 Wigmore Street, W1U 1QY London (England) and registered at Company House under number 6484566; and

#### *Class B Managers*

- Fanny Him, born on 25 December 1979 in Thionville, France, with professional address at 5 rue Guillaume Kroll, L-1882 Luxembourg;

- Dominique Robyns, born on 31 December 1958 in Alost, Belgium, with professional address at 5 rue Guillaume Kroll, L-1882 Luxembourg.

### *Special disposition*

The first accounting year shall begin on the date of incorporation and shall terminate on 31 March 2014.

The undersigned notary who understands and speaks English, hereby states that on request of the above appearing party represented as stated hereabove, the present incorporation deed is worded in English, followed by a French version; on request of the same party and in case of discrepancies between the English and the French text, the English version will prevail.

In faith of which we, the undersigned notary have set hand and seal in Luxembourg, on the day named at the beginning of this document.

The document having been read to the proxyholder of the appearing party, known to the notary by name, first name, civil status and residence, said person signed with us, the Notary, the present original deed.

### **Suit la traduction française du texte qui précède**

L'an deux mil treize, le vingt-huitième jour du mois de juin.

Par devant Maître Edouard Delosch, notaire de résidence à Diekirch, Grand-Duché du Luxembourg.

#### **A COMPARU:**

Vitruvian I Luxembourg S.à r.l., une société à responsabilité limitée ayant son siège social au 5 rue Guillaume Kroll, L-1882 Luxembourg, enregistrée au Registre de Commerce et des Sociétés de Luxembourg sous le numéro B 138.092, représentée par M. Patrick Santer, maître en droit, demeurant à Luxembourg, en vertu d'une procuration en date du 28 juin 2013 (laquelle procuration sera enregistrée avec le présent acte).

La partie comparante agissant ès-qualités a demandé au notaire soussigné d'arrêter ainsi qu'il suit les statuts d'une société à responsabilité limitée Energy Services S.à r.l., qui est constituée par la présente:

**Art. 1<sup>er</sup>. Dénomination.** Il est formé par la partie comparante et toutes personnes qui deviendront par la suite associés, une société à responsabilité limitée sous la dénomination de «Energy Services S.à r.l.» (la «Société»). La Société sera régie par les présents statuts et les dispositions légales afférentes.

**Art. 2. Objet.** L'objet de la Société est la détention de participations, sous quelque forme que ce soit, dans des sociétés luxembourgeoises et étrangères, y inclus, dans la mesure permis par la loi, dans toutes société-mère directe ou indirecte, ou dans toute autre entreprise, l'acquisition par l'achat, la souscription, ou par tout autre moyen, de même que par la vente, l'échange ou autrement, d'actions, d'obligations, de certificats de créance, notes et autres valeurs mobilières de toute nature, et la détention, l'administration, le développement et la gestion de son portefeuille. La Société peut également détenir des intérêts dans des sociétés de personnes et exercer son activité par l'intermédiaire de succursales luxembourgeoises ou étrangères.

La Société peut emprunter sous toute forme et procéder par voie de placement privé à l'émission d'obligations (y compris de notes convertibles), de certificats de capital préférentiels (convertibles ou non) et de certificats de créance.

D'une manière générale elle peut prêter assistance (par le biais de prêts, avances, garanties, valeurs mobilières ou autres) à toute société ou entreprise dans laquelle la Société a un intérêt ou qui fait partie du groupe de sociétés auquel

appartient la Société ou toute autre entreprise que la Société juge appropriée (y compris up stream ou cross stream), prendre toute mesure de contrôle et de surveillance et effectuer toute opération qu'elle juge utile dans l'accomplissement et le développement de ses objets.

Finalement, la Société peut effectuer toute opération commerciale, technique, financière ou autre, liée directement ou indirectement, dans tous les domaines, afin de faciliter la réalisation de son objet.

**Art. 3. Durée.** La Société est constituée pour une durée illimitée.

**Art. 4. Siège Social.** Le siège social de la Société est établi dans la ville de Luxembourg, Grand-Duché de Luxembourg. Il peut être transféré dans toute autre localité du Grand-Duché de Luxembourg en vertu d'une décision de l'assemblée générale extraordinaire des associés délibérant dans les conditions prévues en cas de modification des statuts.

Le siège social peut être transféré à l'intérieur de la municipalité par décision du gérant ou, le cas échéant, du conseil de gérance.

La Société peut avoir des bureaux et des succursales situés au Luxembourg ou à l'étranger.

Au cas où le gérant, ou le cas échéant le conseil de gérance, estimerait que des événements extraordinaires d'ordre politique, économique ou social, de nature à compromettre l'activité normale au siège social ou la communication aisée de ce siège avec l'étranger, ont eu lieu ou sont sur le point d'avoir lieu, le siège social pourra être déclaré transféré provisoirement à l'étranger, jusqu'à cessation complète de ces circonstances anormales. Ces mesures temporaires n'auraient aucun effet sur la nationalité de la Société qui, en dépit du transfert de son siège social, demeurerait une société luxembourgeoise. Ces mesures temporaires seront prises et portées à la connaissance des tiers par le gérant ou le cas échéant le conseil de gérance.

**Art. 5. Capital Social.** Le capital social émis de la Société est fixé à douze mille cinq cents euros (EUR 12.500,-) divisé douze mille cinq cents (12.500) parts sociales de classe E, d'une valeur nominale d'un euro (EUR 1,-) chacune.

Le capital de la Société peut être augmenté ou réduit par une résolution des associés adoptés de la manière requise pour la modification des présents statuts.

Toute prime d'émission disponible sera distribuable.

**Art. 6. Transfert de parts sociales.** Les parts sociales sont librement transférables entre associés. Sauf dispositions contraires de la loi, les parts sociales ne peuvent être cédées à des non associés que moyennant l'agrément donné par au moins soixante-quinze pourcent (75%) du capital social de la Société.

La Société peut, dans la mesure est selon les termes permis par la loi, acquérir ses propres parts sociales.

**Art. 7. Gérance.** La Société est administrée par un ou plusieurs gérants, associés ou non.

Ils sont nommés et révoqués par l'assemblée générale des associés, qui détermine leurs pouvoirs et la durée de leurs fonctions, et qui statue à la majorité simple. Si aucun terme n'est indiqué, les gérants sont nommés pour une période indéterminée. Les gérants sont rééligibles. Ils peuvent être révoqués avec ou sans motifs (ad nutum) et à tout moment.

Au cas où il y aurait plus d'un gérant, les gérants constituent un conseil de gérance.

L'assemblée générale des associés peut décider de nommer des gérants de différentes classes, à savoir des gérants de classe A et des gérants de classe B. Cette classification des gérants sera dûment enregistrée dans les résolutions de l'assemblée concernée et les gérants appartenant à chaque classe seront identifiés.

Tout gérant peut participer à une réunion du conseil de gérance par conférence téléphonique ou par d'autres moyens de communication similaires permettant à toutes les personnes prenant part à cette réunion de s'entendre les uns les autres et de communiquer les uns avec les autres. Une réunion peut également être tenue uniquement sous forme de conférence téléphonique. La participation à ou la tenue d'une réunion par ces moyens équivaut à une présence en personne à une telle réunion ou à une réunion tenue en personne. Les gérants peuvent être représentés aux réunions du conseil de gérance par un autre gérant, sans limitation quant au nombre de procurations qu'un gérant peut accepter et voter.

Un avis écrit de toute réunion du conseil de gérance doit être donné aux gérants au moins vingt-quatre (24) heures avant la date prévue pour la réunion, sauf s'il y a urgence, auquel cas la nature et les motifs de cette urgence seront mentionnés dans l'avis de convocation. Il pourra être passé outre à cette convocation à la suite de l'assentiment de chaque gérant par écrit, par câble, télégramme, télex, email ou télécopie ou tout autre moyen de communication similaire. Une convocation spéciale ne sera pas requise (i) pour une réunion du conseil se tenant à une heure et un endroit déterminés dans une résolution préalablement adoptée par le conseil de gérance ou (ii) lorsque tous les gérants sont présents ou représentés et déclarent avoir connaissance de l'ordre du jour de la réunion.

Le conseil de gérance peut uniquement valablement délibérer ou agir si au moins la majorité des gérants est présente ou représentée (à condition que dans le cas où l'assemblée générale des associés a nommé différentes classes de gérants (à savoir des gérants de classe A et des gérants de classe B) une telle majorité inclura toujours, au moins un gérant de classe A (qui peut se faire représenter)).

Les décisions du conseil de gérance sont valablement prises par l'approbation de la majorité des gérants de la Société présents ou représentés, à condition que lorsque l'assemblée générale des associés a nommé différentes classes de gérants, les résolutions du conseil de gérance ne pourront être adoptées qu'à la majorité des gérants présents ou représentés incluant au moins un gérant de classe A.

Les résolutions du conseil de gérance seront signées par un des gérants, à condition que dans le cas où l'assemblée générale des associés a nommé différentes classes de gérants, les résolutions du conseil de gérance seront signées par deux gérants dont un gérant de classe A, sauf en cas de décision contraire du conseil de gérance. Des copies ou extraits de ces résolutions qui pourront être notamment versées dans le cadre de procédures judiciaires seront signés par un des gérants à condition que lorsque l'assemblée générale des associés a nommé différentes classes de gérants, les copies ou extraits de telles résolutions du conseil de gérance seront signées par deux gérants dont un gérant de classe A, sauf en cas de décision contraire du conseil de gérance.

Le conseil de gérance peut, à l'unanimité, prendre des résolutions sur un ou plusieurs documents similaires par voie circulaire en exprimant son approbation par écrit, par câble ou télécopie ou tout autre moyen de communication similaire. L'ensemble constituera les documents circulaires qui dûment exécutés feront foi de la résolution intervenue.

La Société sera engagée par la seule signature du gérant unique, et dans le cas d'un conseil de gérance, par la signature d'un des gérants, étant entendu que si l'assemblée générale des associés a nommé différentes classes de gérants (à savoir des gérants de classe A et des gérants de classe B), la Société ne sera valablement engagée que par la signature conjointe de deux gérants dont l'un d'entre eux sera toujours un gérant de classe A (y compris par voie de représentation). Dans tous les cas, la Société sera valablement engagée par la seule signature de toute(s) personne(s) à qui de tels pouvoirs de signature auront été délégués, par n'importe lequel des gérants, étant entendu que lorsqu'il existe différentes classes de gérants, par deux gérants dont l'un d'entre eux sera toujours un gérant de classe A (y compris par voie de représentation).

#### **Art. 8. Responsabilité des gérants, Indemnisation.**

8.1 Les gérants ne sont pas personnellement responsables des dettes de la Société. En tant que représentants de la Société, ils sont responsables de l'exécution de leurs obligations.

8.2 Sous réserve des exceptions et limitations énumérées à l'article 8.3, toute personne qui est, ou qui a été gérant ou responsable de la Société, sera, dans la mesure la plus large permise par la loi, indemnisée par la Société pour toute responsabilité encourue et contre toutes dépenses raisonnables contractées ou payées par lui en rapport avec toute demande, action, plainte ou procédure dans laquelle il est impliqué à raison de son mandat présent ou passé de gérant ou responsable et pour les sommes payées ou contractées par lui dans le cadre de leur règlement. Les mots «demande», «action», «plainte» ou «procédure» s'appliqueront à toutes les demandes, actions, plaintes ou procédures (civiles ou criminelles, y compris le cas échéant toute procédure d'appel) actuelles ou prévisibles et les mots «responsabilité» et «dépenses» devront comprendre, sans que cette liste soit limitative, les honoraires d'avocats, frais et dépens, jugements et montants payés en règlement et autres responsabilités.

8.3 Aucune indemnité ne sera versée à tout gérant, dirigeant ou responsable:

8.3.1 En cas de mise en cause de sa responsabilité vis-à-vis de la Société ou de ses associés en raison d'un abus de pouvoir, de mauvaise foi, de négligence grave ou d'imprudence dans l'accomplissement des devoirs découlant de sa fonction;

8.3.2 Pour toute affaire dans laquelle il serait finalement condamné pour avoir agi de mauvaise foi et non dans l'intérêt de la Société; ou

8.3.3 Dans le cas d'un compromis ou d'une transaction, à moins que le compromis ou la transaction en question n'ait été approuvé par une juridiction compétente ou par le conseil de gérance.

8.4 Le droit à indemnisation prévu par la présente est distinct et n'affectera aucun autre droit dont un gérant ou responsable peut bénéficier actuellement ou ultérieurement. Il subsistera à l'égard de toute personne ayant cessé d'être gérant ou responsable et bénéficiera aux héritiers, exécuteurs testamentaires et administrateurs de telles personnes. Les dispositions du présent article n'affecteront aucun droit à indemnisation dont pourrait bénéficier le personnel de la Société, y compris les gérants ou responsables, en vertu d'un contrat ou autre en vertu de la loi.

8.5 Les dépenses en rapport avec la préparation et la représentation d'une défense à l'encontre de toute demande, action, plainte ou procédure de nature telle que décrite dans le présent article 8, seront avancées par la Société avant toute décision sur la question de savoir qui supportera ces dépenses, moyennant l'engagement par ou pour le compte du gérant ou du responsable de rembourser ce montant s'il est finalement déterminé qu'il n'a pas droit à une indemnisation conformément au présent article 8.

**Art. 9. Conflits.** Aucun contrat ou autre transaction entre la Société et toute autre société ou entité ne sera affecté ou invalidé par le fait qu'un ou plusieurs des gérants ou responsables de la Société est intéressé à un tel contrat ou transaction, ou est administrateur, collaborateur, responsable, agent, consultant ou employé de cette autre société ou entité. Tout gérant ou responsable qui exerce la fonction d'administrateur, gérant, dirigeant ou employé ou autre auprès d'une société ou d'une entité avec laquelle la Société conclura un contrat ou entre autrement en relation d'affaires, ne sera pas, en raison d'une telle affiliation avec telle autre société ou entité, empêché de délibérer et de voter ou agir sur n'importe quelle matière en relation avec ce contrat ou cette autre affaire.

**Art. 10. Assemblées Générales.** Chaque associé peut participer aux décisions collectives. Il a un nombre de voix égal au nombre de parts sociales qu'il possède et peut se faire valablement représenter aux assemblées par un porteur de procuration spéciale. Les décisions des associés sont prises dans les formes et à la (aux) majorité(s) prévue(s) par la loi, par écrit (dans la mesure permise par la loi) ou lors d'assemblées y compris (dans la mesure permise par la loi) les assemblées tenues par voie de conférence téléphonique, visioconférence, ou autres moyens de communication permet-

tant à tous les associés prenant part à l'assemblée de s'entendre les uns les autres et de communiquer ensemble, la participation à une assemblée par ces moyens équivalant à une présence en personne à une telle assemblée. Toute assemblée des associés de la Société valablement constituée ou toute résolution circulaire valable (le cas échéant) représentera l'ensemble des associés de la Société.

Les assemblées peuvent être convoquées par une convocation adressée par lettre recommandée aux associés à l'adresse contenue dans le registre des associés tenu par la Société au moins huit (8) jours avant la date d'une telle assemblée. Si l'entièreté du capital social est présent ou représenté à une assemblée, l'assemblée peut être tenue sans convocation préalable.

Dans le cas de résolutions circulaires, le texte de ces résolutions doit être envoyé aux associés à leur adresse inscrite dans le registre des associés tenu par la Société ou moins huit (8) jours avant la date proposée pour l'effectivité des résolutions. Les résolutions prennent effet à partir de l'approbation par la majorité comme prévu par la loi concernant les décisions collectives (ou sujet à la satisfaction de la majorité, à la date y précisée). Des résolutions unanimes peuvent être passées à tout moment sans convocation préalable.

A moins que ce soit prévu autrement par la loi, les décisions de l'assemblée générale seront valablement adoptées si elles sont approuvées par les associés représentant plus de la moitié du capital social. Si cette majorité n'est pas atteinte à la première assemblée ou lors de la première résolution écrite, les associés seront convoqués ou consultés une deuxième fois, par lettre recommandée, et les décisions seront adoptées à la majorité des voix des votants, sans considération de la portion du capital représenté. Cependant, des décisions concernant des modifications des statuts seront prises par (x) une majorité des associés (y) représentant au moins trois-quarts du capital social émis. Les décisions concernant le changement de nationalité de la Société seront prises par les associés représentant 100% du capital social émis.

**Art. 11. Année Sociale.** L'année sociale commence le premier jour du mois d'avril de chaque année et se termine le dernier jour du mois de mars de l'année suivante, sauf pour la première année sociale qui commencera le jour de la constitution et se terminera le 31 mars 2014.

**Art. 12. Comptes annuels.** Chaque année à la fin de l'année sociale, le gérant, ou le cas échéant le conseil de gérance, établit les comptes annuels.

Les comptes annuels sont disponibles au siège social pour tout associé de la Société.

**Art. 13. Distributions.** Sur le bénéfice net, il est prélevé cinq pour cent (5%) pour la constitution d'une réserve légale. Ce prélèvement cesse d'être obligation si cette réserve atteint dix pour cent (10%) du capital social.

Les associés peuvent décider de payer des acomptes sur dividendes intérimaires sur base d'un état comptable préparé par le gérant, ou le cas échéant le conseil de gérance, duquel il ressort que des fonds suffisants sont disponibles pour distribution, étant entendu que les fonds à distribuer ne peuvent pas excéder le montant des bénéfices réalisés depuis le dernier exercice comptable augmenté des bénéfices reportés et des réserves distribuables mais diminué des pertes reportées et des sommes à allouer à une réserve constituée en vertu de la loi.

Le solde peut être distribué aux associés par décision prise en assemblée générale.

Le compte de prime d'émission peut être distribué aux associés par décision prise en assemblée générale des associés. L'assemblée générale des associés peut décider d'allouer tout montant de la prime d'émission à la réserve légale.

**Art. 14. Dissolution.** En cas de dissolution de la Société, la liquidation sera faite par un ou plusieurs liquidateurs, associés ou non, nommés par l'assemblée générale des associés qui fixera leurs pouvoirs et leurs rémunérations.

**Art. 15. Associé Unique.** Lorsque, et aussi longtemps qu'un associé réunit toutes les parts sociales entre ses seules mains, la société est une société unipersonnelle au sens de l'article 179 (2) de la loi du 10 août 1915 sur les sociétés commerciales; dans ce cas, les articles 200-1 et 200-2, entre autres, de la même loi sont applicables.

**Art. 16. Loi Applicable.** Pour tout ce qui n'est pas réglé par les présents statuts, les associés se réfèrent aux dispositions légales en vigueur.

#### *Souscription et Payement*

Les statuts de la Société ayant été ainsi établis par la partie comparante, Vitruvian I Luxembourg S.à r.l., et le notaire, Vitruvian I Luxembourg S.à r.l. a souscrit et intégralement libéré en espèces les douze mille cinq cents (12.500) parts sociales de classe E.

Preuve du paiement du prix de souscription de douze mille cinq cents euros (EUR 12.500,-) a été donnée au notaire instrumentant.

#### *Dépenses, Évaluation*

Les frais, dépenses, rémunérations, charges sous quelque forme que ce soit, incombant à la Société du fait du présent acte sont évaluées à environ mille euros (EUR 1.000,-).

#### *Assemblée générale extraordinaire*

Et aussitôt, l'unique associé a pris les résolutions suivantes:

1. Le siège social de la Société est fixé au 5 rue Guillaume Kroll, L-1882 Luxembourg.

2. Deux classes de gérants, à savoir des gérants de classe A et des gérants de classe B, sont créées. Les personnes suivantes sont nommées gérant de classe A et gérants de classe B (chacun avec les pouvoirs de signature décrits dans les statuts en cas de différentes classes de gérants) de la Société pour une durée indéterminée sous réserve des statuts de la Société:

*Gérant de classe A*

Vitruvian Directors I Limited, une société à responsabilité limitée organisée sous le droit anglais ayant son siège social au 105 Wigmore Street, W1U 1QY Londres (Angleterre) et enregistré auprès de la Company House sous le numéro 6484566; et

*Gérants de classe B*

- Fanny Him, née le 25 décembre 1979 à Thionville, France, avec adresse professionnelle au 5 rue Guillaume Kroll, L-1882 Luxembourg;

- Dominique Robyns, né le 31 décembre 1958 à Alost, Belgique, avec adresse professionnelle au 5 rue Guillaume Kroll, L-1882 Luxembourg.

*Disposition transitoire*

Le premier exercice social commence en date de la constitution et se terminera le 31 mars 2014.

Le notaire soussigné qui comprend et parle l'anglais constate par les présentes qu'à la requête de la partie comparante, représentée comme dit ci-avant, les présents statuts sont rédigés en anglais suivis d'une version française, à la requête de la même partie et en cas de divergences entre le texte anglais et français, la version anglaise fera foi.

Dont acte, fait et passé à Luxembourg, date qu'en tête des présentes.

Et après lecture faite et interprétation donnée au mandataire de la partie comparante, es qualités qu'il agit, connu du notaire instrumentant par nom, prénom usuel, état et demeure, il a signé avec nous notaire le présent acte.

Signé: P. SANTER, DELOSCH.

Enregistré à Diekirch, le 02 juillet 2013. Relation: DIE/2013/8520. Reçu soixante-quinze (75.-) euros.

Le Receveur (signé) pd: RECKEN.

Pour expédition conforme, délivrée aux fins de la publication au Mémorial C.

Diekirch, le 12 juillet 2013.

Référence de publication: 2013097742/446.

(130119124) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 15 juillet 2013.

**Perseus Immobilien Gesellschaft 6, Société à responsabilité limitée.**

**Capital social: EUR 31.000,00.**

Siège social: L-2220 Luxembourg, 681, rue de Neudorf.

R.C.S. Luxembourg B 132.801.

*Auszug aus dem Beschluss der Hauptversammlung vom 8. Juli 2013*

*Sitzverlegung*

Die Hauptversammlung beschließt, mit sofortiger Wirkung, den Gesellschaftssitz von 55-57, avenue Pasteur L-2311 Luxembourg nach 681, rue de Neudorf L-2220 Luxembourg zu verlegen.

*Geschäftsführer*

Die Hauptversammlung nimmt den Rücktritt als Kategorie B Geschäftsführer, mit sofortiger Wirkung von GS Lux Management Services S.à r.l., W2007 Parallel Bear S.à r.l. und Whitehall Bear S.à r.l., an.

Die Hauptversammlung hat beschlossen, mit sofortiger Wirkung, Herrn Daniel AEGERTER, geboren in Gurzelen (Schweiz) am 20. Juli 1969, wohnhaft Rigistraße 7 CH-8126 Zuminkon (Schweiz), als Kategorie A Geschäftsführer auf unbestimmte Zeit zu ernennen.

Die Hauptversammlung hat beschlossen, mit sofortiger Wirkung, Herrn Martin RECHSTEINER, geboren in Lachen, (Schweiz) am 19. Juli 1977, wohnhaft Seestrasse 39, CH-8700 Küsnacht, Zurich, (Schweiz) als Kategorie A Geschäftsführer auf unbestimmte Zeit zu ernennen.

Die Hauptversammlung hat beschlossen, mit sofortiger Wirkung, Herrn Nico HANSEN, geboren in Differdange, am 31. März 1969, beruflich wohnhaft 681, rue de Neudorf L-2220 Luxembourg als Kategorie B Geschäftsführer auf unbestimmte Zeit zu ernennen.

Die Hauptversammlung hat beschlossen, mit sofortiger Wirkung, Herrn Alain BARTHOLME, geboren in Ettelbruck am 25. August 1972, beruflich wohnhaft 681, rue de Neudorf L-2220 Luxembourg als Kategorie B Geschäftsführer auf unbestimmte Zeit zu ernennen.

Die Hauptversammlung hat beschlossen, mit sofortiger Wirkung, Frau Sophie BATARDY, geboren in Lille (Frankreich) am 22. Januar 1963, beruflich wohnhaft 681, rue de Neudorf L-2220 Luxembourg als Kategorie B Geschäftsführer auf unbestimmte Zeit zu ernennen.

Die Geschäftsführer sind:

Name	Fonktion
Herr Daniel Aegerter	Kategorie A Geschäftsführer
Herr Simon König	Kategorie A Geschäftsführer
Herr Martin Rechsteiner	Kategorie A Geschäftsführer
Herr Nico Hansen	Kategorie B Geschäftsführer
Herr Alain Bartholmé	Kategorie B Geschäftsführer
Frau Sophie Batardy	Kategorie B Geschäftsführer

*Gesellschafter*

Die Gesellschafter Perseus Real Estate Investment S.à r.l. hat Ihr Gesellschaftssitz nach 681, rue de Neudorf L-2220 Luxembourg verlegt.

Référence de publication: 2013096322/41.

(130116725) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 11 juillet 2013.

**Société d'Investissement et de Développement Economique Familial S.A., SPF, Société Anonyme - Société de Gestion de Patrimoine Familial.**

Siège social: L-1471 Luxembourg, 412F, route d'Esch.

R.C.S. Luxembourg B 178.462.

Les statuts coordonnés suivant l'acte n° 66746 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Référence de publication: 2013093653/11.

(130114278) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 9 juillet 2013.

**Beta Lula Central S.à r.l., Société à responsabilité limitée.**

**Capital social: USD 20.000,00.**

Siège social: L-2453 Luxembourg, 19, rue Eugène Ruppert.

R.C.S. Luxembourg B 176.746.

EXTRAIT

I/ Il ressort d'une convention de transfert de parts sociales exécutée en date du 8 juillet 2013 notamment entre:

- SBM Holding Luxembourg S.à r.l., une société à responsabilité limitée constituée et existante selon les lois du Grand-Duché de Luxembourg, ayant son siège social au 19, rue Eugène Ruppert, L-2453 Luxembourg, Grand-Duché de Luxembourg, et enregistrée auprès du Registre de Commerce et des Sociétés de Luxembourg, sous le numéro B 172142,  
Et,

- Japan Beta Lula Central S.à r.l., une société à responsabilité limitée constituée et existante selon les lois du Grand-Duché de Luxembourg, ayant son siège social au 17, rue des Jardiniers, L-1835 Luxembourg, Grand-Duché de Luxembourg, et enregistrée auprès du Registre de Commerce et des Sociétés de Luxembourg, sous le numéro B 178536,

que les sept mille huit cents (7.800) parts sociales d'une valeur nominale d'un Dollar (USD 1,00) chacune, représentant 39 % du capital social de la Société, ont été transférées par SBM Holding Luxembourg S.à r.l., susnommée, à Japan Beta Lula Central S.à r.l., susnommée, avec effet au 8 juillet 2013.

II/ Il ressort également de ladite convention de transfert de parts sociales exécutée notamment entre:

- SBM Holding Luxembourg S.à r.l., susnommée,

Et,

- Arazi S.à r.l., une société à responsabilité limitée constituée et existante selon les lois du Grand-Duché de Luxembourg, ayant son siège social au 40, avenue Monterey, L-2163 Luxembourg, Grand-Duché de Luxembourg, et enregistrée auprès du Registre de Commerce et des Sociétés de Luxembourg, sous le numéro B 160782,

que les mille (1.000) parts sociales d'une valeur nominale d'un Dollar (USD 1,00) chacune, représentant 5 % du capital social de la Société, ont été transférées par SBM Holding Luxembourg S.à r.l., susnommée, à Arazi S.à r.l., susnommée, avec effet au 8 juillet 2013.

Depuis lors, les parts sociales de la Société sont détenues comme suit:

Japan Beta Lula Central S.à r.l. ....	7.800 parts sociales
Arazi S.à r.l. ....	1.000 parts sociales
SBM Holding Luxembourg S.à r.l. ....	11.200 parts sociales
Total .....	20.000 parts sociales

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Senningerberg, le 11 juillet 2013.

Pour extrait conforme

ATOZ SA

Aerogolf Center - Bloc B

1, Heienhaff

L-1736 Sennigerberg

Signature

Référence de publication: 2013096659/42.

(130118178) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 12 juillet 2013.

**Perseus Real Estate Investment S.à r.l., Société à responsabilité limitée.**

**Capital social: EUR 541.000,00.**

Siège social: L-2220 Luxembourg, 681, rue de Neudorf.

R.C.S. Luxembourg B 127.199.

—  
*Auszug aus dem Beschluss der Hauptversammlung vom 8. Juli 2013*

**Abtretung von Anteilen**

Anhand einer Abtretung von Anteilen, die am 14. Juni 2013 unterzeichnet wurde, hat ADURION REAL ESTATE LUX S.A den Besitz von 27.050.000 Anteile der Kategorie A an Gutburg Immobilien S.A. mit Gesellschaftssitz 681, rue de Neudorf eingetragen im Handelsregister Luxemburg unter der Nummer B177.713, abgetreten und übertragen.

Anhand einer Abtretung von Anteilen, die am 8. Juli 2013 unterzeichnet wurde, hat WHITEHALL BEAR SARL den Besitz von 24.290.900 Anteile der Kategorie B an Gutburg Immobilien S.A. mit Gesellschaftssitz 681, rue de Neudorf eingetragen im Handelsregister Luxemburg unter der Nummer B177.713, abgetreten und übertragen.

Anhand einer Abtretung von Anteilen, die am 14. Juni 2013 unterzeichnet wurde, hat WHITEHALL BEAR SARL den Besitz von 2.759.100 Anteile der Kategorie B an Löwenfeld Beteiligungen AG mit Gesellschaftssitz Metzgergasse 8 CH-5000 Aarau (Schweiz) eingetragen im Handelsregister Aargau unter der Nummer CHE-276.105.112, abgetreten und übertragen.

Anhand dieser Abtretung von Anteilen, ist das Kapital der Gesellschaft wie folgt aufgeteilt:

Gutburg Immobilien S.A. ....	27.050.000 Anteile der Kategorie A
Gutburg Immobilien S.A. ....	24.290.900 Anteile der Kategorie B
Löwenfeld Beteiligungen AG .....	2.759.100 Anteile der Kategorie B
Total: .....	54.100.000 Anteile

**Sitzverlegung**

Die Hauptversammlung beschließt, mit sofortiger Wirkung, den Gesellschaftssitz von 55-57, avenue Pasteur à L-2311 Luxembourg nach 681, rue de Neudorf L-2220 Luxembourg zu verlegen.

**Geschäftsführer**

Die Hauptversammlung nimmt den Rücktritt als Kategorie B Geschäftsführer, mit sofortiger Wirkung von GS Lux Management Services S.à r.l. und Whitehall Bear S.à r.l., an.

Die Hauptversammlung hat beschlossen, mit sofortiger Wirkung, Herrn Martin Rechsteiner, geboren in Lachen, (Schweiz) am 19. Juli 1977, wohnhaft Seestrasse 39, CH-8700 Küsnacht, Zurich, (Schweiz) als Kategorie A Geschäftsführer auf unbestimmte Zeit zu ernennen.

Die Hauptversammlung hat beschlossen, mit sofortiger Wirkung, Herrn Nico Hansen, geboren in Differdange, am 31. März 1969, beruflich wohnhaft 681, rue de Neudorf L-2220 Luxembourg als Kategorie B Geschäftsführer auf unbestimmte Zeit zu ernennen.

Die Hauptversammlung hat beschlossen, mit sofortiger Wirkung Frau Sophie Batardy, geboren in Lille (Frankreich am 22. Januar 1963, beruflich wohnhaft 681, rue de Neudorf L-2220 Luxembourg als Kategorie B Geschäftsführer auf unbestimmte Zeit zu ernennen.

Name	Fonktion
Herr Simon König	Kategorie A Geschäftsführer
Herr Martin Rechsteiner	Kategorie A Geschäftsführer

Herr Nico Hansen Kategorie B Geschäftsführer  
 Frau Sophie Batardy Kategorie B Geschäftsführer

Référence de publication: 2013097205/45.

(130117693) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 12 juillet 2013.

**Perseus Immobilien Gesellschaft 2, Société à responsabilité limitée.**

**Capital social: EUR 31.000,00.**

Siège social: L-2220 Luxembourg, 681, rue de Neudorf.

R.C.S. Luxembourg B 127.197.

—  
 Auszug aus dem Beschluss der Hauptversammlung vom 8. Juli 2013

**Sitzverlegung**

Die Hauptversammlung beschließt, mit sofortiger Wirkung, den Gesellschaftssitz von 55-57, avenue Pasteur L-2311 Luxembourg nach 681, rue de Neudorf L-2220 Luxembourg zu verlegen.

**Geschäftsführer**

Die Hauptversammlung nimmt den Rücktritt als Kategorie B Geschäftsführer, mit sofortiger Wirkung von GS Lux Management Services S.à r.l. , W2007 Parallel Bear S.à r.l. und Whitehall Bear S.à r.l., an.

Die Hauptversammlung hat beschlossen, mit sofortiger Wirkung, Herrn Daniel AEGERTER, geboren in Gurzelen (Schweiz) am 20. Juli 1969, wohnhaft Rigistraße 7 CH-8126 Zumikon (Schweiz), als Kategorie A Geschäftsführer auf unbestimmte Zeit zu ernennen.

Die Hauptversammlung hat beschlossen, mit sofortiger Wirkung, Herrn Martin RECHSTEINER, geboren in Lachen, (Schweiz) am 19. Juli 1977, wohnhaft Seestrasse 39, CH-8700 Küsnacht, Zurich, (Schweiz) als Kategorie A Geschäftsführer auf unbestimmte Zeit zu ernennen.

Die Hauptversammlung hat beschlossen, mit sofortiger Wirkung, Herrn Nico HANSEN, geboren in Differdange, am 31. März 1969, beruflich wohnhaft 681, rue de Neudorf L-2220 Luxembourg als Kategorie B Geschäftsführer auf unbestimmte Zeit zu ernennen.

Die Hauptversammlung hat beschlossen, mit sofortiger Wirkung, Herrn Alain BARTHOLME, geboren in Ettelbruck am 25. August 1972, beruflich wohnhaft 681, rue de Neudorf L-2220 Luxembourg als Kategorie B Geschäftsführer auf unbestimmte Zeit zu ernennen.

Die Hauptversammlung hat beschlossen, mit sofortiger Wirkung, Frau Sophie BATARDY, geboren in Lille (Frankreich) am 22. Januar 1963, beruflich wohnhaft 681, rue de Neudorf L-2220 Luxembourg als Kategorie B Geschäftsführer auf unbestimmte Zeit zu ernennen.

Die Geschäftsführer sind:

Name	Fonktion
Herr Daniel Aegerter	Kategorie A Geschäftsführer
Herr Simon König	Kategorie A Geschäftsführer
Herr Martin Rechsteiner	Kategorie A Geschäftsführer
Herr Nico Hansen	Kategorie B Geschäftsführer
Herr Alain Bartholmé	Kategorie B Geschäftsführer
Frau Sophie Batardy	Kategorie B Geschäftsführer

**Gesellschafter**

Die Gesellschafter Perseus Real Estate Investment S.à r.l. hat Ihr Gesellschaftssitz nach 681, rue de Neudorf L-2220 Luxembourg verlegt.

Référence de publication: 2013097201/41.

(130117692) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 12 juillet 2013.

**Perseus Immobilien Gesellschaft 3, Société à responsabilité limitée.**

**Capital social: EUR 31.000,00.**

Siège social: L-2220 Luxembourg, 681, rue de Neudorf.

R.C.S. Luxembourg B 127.198.

—  
 Auszug aus dem Beschluss der Hauptversammlung vom 8. Juli 2013

**Sitzverlegung**

Die Hauptversammlung beschließt, mit sofortiger Wirkung, den Gesellschaftssitz von 55-57, avenue Pasteur L-2311 Luxembourg nach 681, rue de Neudorf L-2220 Luxembourg zu verlegen.

#### Geschäftsführer

Die Hauptversammlung nimmt den Rücktritt als Kategorie B Geschäftsführer, mit sofortiger Wirkung von GS Lux Management Services S.à r.l. , W2007 Parallel Bear S.à r.l. und Whitehall Bear S.à r.l., an.

Die Hauptversammlung hat beschlossen, mit sofortiger Wirkung, Herrn Daniel AEGERTER, geboren in Gurzelen (Schweiz) am 20. Juli 1969, wohnhaft Rigistraße 7 CH-8126 Zuminkon (Schweiz), als Kategorie A Geschäftsführer auf unbestimmte Zeit zu ernennen.

Die Hauptversammlung hat beschlossen, mit sofortiger Wirkung, Herrn Martin RECHSTEINER, geboren in Lachen, (Schweiz) am 19. Juli 1977, wohnhaft Seestrasse 39, CH-8700 Küsnacht, Zurich, (Schweiz) als Kategorie A Geschäftsführer auf unbestimmte Zeit zu ernennen.

Die Hauptversammlung hat beschlossen, mit sofortiger Wirkung, Herrn Nico HANSEN, geboren in Differdange, am 31. März 1969, beruflich wohnhaft 681, rue de Neudorf L-2220 Luxembourg als Kategorie B Geschäftsführer auf unbestimmte Zeit zu ernennen.

Die Hauptversammlung hat beschlossen, mit sofortiger Wirkung, Herrn Alain BARTHOLME, geboren in Ettelbruck am 25. August 1972, beruflich wohnhaft 681, rue de Neudorf L-2220 Luxembourg als Kategorie B Geschäftsführer auf unbestimmte Zeit zu ernennen.

Die Hauptversammlung hat beschlossen, mit sofortiger Wirkung, Frau Sophie BATARDY, geboren in Lille (Frankreich) am 22. Januar 1963, beruflich wohnhaft 681, rue de Neudorf L-2220 Luxembourg als Kategorie B Geschäftsführer auf unbestimmte Zeit zu ernennen.

Die Geschäftsführer sind:

Name	Fonktion
Herr Daniel Aegerter	Kategorie A Geschäftsführer
Herr Simon König	Kategorie A Geschäftsführer
Herr Martin Rechsteiner	Kategorie A Geschäftsführer
Herr Nico Hansen	Kategorie B Geschäftsführer
Herr Alain Bartholmé	Kategorie B Geschäftsführer
Frau Sophie Batardy	Kategorie B Geschäftsführer

#### Gesellschafter

Die Gesellschafter Perseus Real Estate Investment S.à r.l. hat Ihr Gesellschaftssitz nach 681, rue de Neudorf L-2220 Luxembourg verlegt.

Référence de publication: 2013097202/41.

(130117691) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 12 juillet 2013.

### **Perseus Immobilien Gesellschaft 7, Société à responsabilité limitée.**

**Capital social: EUR 31.000,00.**

Siège social: L-2220 Luxembourg, 681, rue de Neudorf.

R.C.S. Luxembourg B 132.805.

—  
*Auszug aus dem Beschluss der Hauptversammlung vom 8. Juli 2013*

#### Sitzverlegung

Die Hauptversammlung beschließt, mit sofortiger Wirkung, den Gesellschaftssitz von 55-57, avenue Pasteur L-2311 Luxembourg nach 681, rue de Neudorf L-2220 Luxembourg zu verlegen.

#### Geschäftsführer

Die Hauptversammlung nimmt den Rücktritt als Kategorie B Geschäftsführer, mit sofortiger Wirkung von GS Lux Management Services S.à r.l. , W2007 Parallel Bear S.à r.l. und Whitehall Bear S.à r.l., an.

Die Hauptversammlung hat beschlossen, mit sofortiger Wirkung, Herrn Daniel AEGERTER, geboren in Gurzelen (Schweiz) am 20. Juli 1969, wohnhaft Rigistraße 7 CH-8126 Zuminkon (Schweiz), als Kategorie A Geschäftsführer auf unbestimmte Zeit zu ernennen.

Die Hauptversammlung hat beschlossen, mit sofortiger Wirkung, Herrn Martin RECHSTEINER, geboren in Lachen, (Schweiz) am 19. Juli 1977, wohnhaft Seestrasse 39, CH-8700 Küsnacht, Zurich, (Schweiz) als Kategorie A Geschäftsführer auf unbestimmte Zeit zu ernennen.

Die Hauptversammlung hat beschlossen, mit sofortiger Wirkung, Herrn Nico HANSEN, geboren in Differdange, am 31. März 1969, beruflich wohnhaft 681, rue de Neudorf L-2220 Luxembourg als Kategorie B Geschäftsführer auf unbestimmte Zeit zu ernennen.

Die Hauptversammlung hat beschlossen, mit sofortiger Wirkung, Herrn Alain BARTHOLME, geboren in Ettelbruck am 25. August 1972, beruflich wohnhaft 681, rue de Neudorf L-2220 Luxembourg als Kategorie B Geschäftsführer auf unbestimmte Zeit zu ernennen.

Die Hauptversammlung hat beschlossen, mit sofortiger Wirkung, Frau Sophie BATARDY, geboren in Lille (Frankreich) am 22. Januar 1963, beruflich wohnhaft 681, rue de Neudorf L-2220 Luxembourg als Kategorie B Geschäftsführer auf unbestimmte Zeit zu ernennen.

Die Geschäftsführer sind:

Name	Fonktion
Herr Daniel Aegerter	Kategorie A Geschäftsführer
Herr Simon König	Kategorie A Geschäftsführer
Herr Martin Rechsteiner	Kategorie A Geschäftsführer
Herr Nico Hansen	Kategorie B Geschäftsführer
Herr Alain Bartholmé	Kategorie B Geschäftsführer
Frau Sophie Batardy	Kategorie B Geschäftsführer

*Gesellschafter*

Die Gesellschafter Perseus Real Estate Investment S.à r.l. hat Ihr Gesellschaftssitz nach 681, rue de Neudorf L-2220 Luxembourg verlegt.

Référence de publication: 2013097203/41.

(130117690) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 12 juillet 2013.

---

**Advent Mach S.à.r.l., Société à responsabilité limitée.**

**Capital social: EUR 535.775,00.**

Siège social: L-5326 Contern, 15, rue Edmond Reuter.

R.C.S. Luxembourg B 89.855.

Les comptes annuels au 31 décembre 2012 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg. Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

*Pour Advent MACH S.à.r.l.*

Mr. Guy Sochovsky

*Manager*

Référence de publication: 2013094755/12.

(130115226) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 10 juillet 2013.

---

**Perseus Immobilien Gesellschaft 8, Société à responsabilité limitée.**

**Capital social: EUR 31.000,00.**

Siège social: L-2220 Luxembourg, 681, rue de Neudorf.

R.C.S. Luxembourg B 132.804.

*Auszug aus dem Beschluss der Hauptversammlung vom 8. Juli 2013*

*Sitzverlegung*

Die Hauptversammlung beschließt, mit sofortiger Wirkung, den Gesellschaftssitz von 55-57, avenue Pasteur L-2311 Luxembourg nach 681, rue de Neudorf L-2220 Luxembourg zu verlegen.

*Geschäftsführer*

Die Hauptversammlung nimmt den Rücktritt als Kategorie B Geschäftsführer, mit sofortiger Wirkung von GS Lux Management Services S.à r.l. , W2007 Parallel Bear S.à r.l. und Whitehall Bear S.à r.l., an.

Die Hauptversammlung hat beschlossen, mit sofortiger Wirkung, Herrn Daniel AEGERTER, geboren in Gurzelen (Schweiz) am 20. Juli 1969, wohnhaft Rigistraße 7 CH-8126 Zumikon (Schweiz), als Kategorie A Geschäftsführer auf unbestimmte Zeit zu ernennen.

Die Hauptversammlung hat beschlossen, mit sofortiger Wirkung, Herrn Martin RECHSTEINER, geboren in Lachen, (Schweiz) am 19. Juli 1977, wohnhaft Seestrasse 39, CH-8700 Küsnacht, Zurich, (Schweiz) als Kategorie A Geschäftsführer auf unbestimmte Zeit zu ernennen.

Die Hauptversammlung hat beschlossen, mit sofortiger Wirkung, Herrn Nico HANSEN, geboren in Differdange, am 31. März 1969, beruflich wohnhaft 681, rue de Neudorf L-2220 Luxembourg als Kategorie B Geschäftsführer auf unbestimmte Zeit zu ernennen.

Die Hauptversammlung hat beschlossen, mit sofortiger Wirkung, Herrn Alain BARTHOLME, geboren in Ettelbruck am 25. August 1972, beruflich wohnhaft 681, rue de Neudorf L-2220 Luxembourg als Kategorie B Geschäftsführer auf unbestimmte Zeit zu ernennen.

Die Hauptversammlung hat beschlossen, mit sofortiger Wirkung, Frau Sophie BATARDY, geboren in Lille (Frankreich) am 22. Januar 1963, beruflich wohnhaft 681, rue de Neudorf L-2220 Luxembourg als Kategorie B Geschäftsführer auf unbestimmte Zeit zu ernennen.

Die Geschäftsführer sind:

Name	Fonktion
Herr Daniel Aegerter	Kategorie A Geschäftsführer
Herr Simon König	Kategorie A Geschäftsführer
Herr Martin Rechsteiner	Kategorie A Geschäftsführer
Herr Nico Hansen	Kategorie B Geschäftsführer
Herr Alain Bartholmé	Kategorie B Geschäftsführer
Frau Sophie Batardy	Kategorie B Geschäftsführer

#### Gesellschafter

Die Gesellschafter Perseus Real Estate Investment S.à r.l. hat Ihr Gesellschaftssitz nach 681, rue de Neudorf L-2220 Luxembourg verlegt.

Référence de publication: 2013097204/41.

(130117689) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 12 juillet 2013.

### **The Swatch Group SICAF-SIF, Société Anonyme sous la forme d'une SICAF - Fonds d'Investissement Spécialisé.**

Siège social: L-5835 Alzingen, 10, rue Hondsbreck.

R.C.S. Luxembourg B 48.081.

Statuts coordonnés déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 8 juillet 2013.

Référence de publication: 2013093673/11.

(130114574) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 9 juillet 2013.

### **Alfa Lula Alto S.à r.l., Société à responsabilité limitée.**

**Capital social: USD 20.000,00.**

Siège social: L-2453 Luxembourg, 19, rue Eugène Ruppert.

R.C.S. Luxembourg B 176.755.

#### EXTRAIT

I/ Il ressort d'une convention de transfert de parts sociales exécutée en date du 8 juillet 2013 notamment entre:

- SBM Holding Luxembourg S.à r.l., une société à responsabilité limitée constituée et existante selon les lois du Grand-Duché de Luxembourg, ayant son siège social au 19, rue Eugène Ruppert, L-2453 Luxembourg, Grand-Duché de Luxembourg, et enregistrée auprès du Registre de Commerce et des Sociétés de Luxembourg, sous le numéro B 172142,  
Et,

- Japan Alfa Lula Alto S.à r.l., une société à responsabilité limitée constituée et existante selon les lois du Grand-Duché de Luxembourg, ayant son siège social au 17, rue des Jardiniers, L-1835 Luxembourg, Grand-Duché de Luxembourg, et enregistrée auprès du Registre de Commerce et des Sociétés de Luxembourg, sous le numéro B 178551,

que les sept mille huit cents (7.800) parts sociales d'une valeur nominale d'un Dollar (USD 1,00) chacune, représentant 39 % du capital social de la Société, ont été transférées par SBM Holding Luxembourg S.à r.l., susnommée, à Japan Alfa Lula Alto S.à r.l., susnommée, avec effet au 8 juillet 2013.

III/ Il ressort également de ladite convention de transfert de parts sociales exécutée notamment entre:

- SBM Holding Luxembourg S.à r.l., susnommée,

Et,

- Arazi S.à r.l., une société à responsabilité limitée constituée et existante selon les lois du Grand-Duché de Luxembourg, ayant son siège social au 40, avenue Monterey, L-2163 Luxembourg, Grand-Duché de Luxembourg, et enregistrée auprès du Registre de Commerce et des Sociétés de Luxembourg, sous le numéro B 160782,

que les mille (1.000) parts sociales d'une valeur nominale d'un Dollar (USD 1,00) chacune, représentant 5 % du capital social de la Société, ont été transférées par SBM Holding Luxembourg S.à r.l., susnommée, à Arazi S.à r.l., susnommée, avec effet au 8 juillet 2013.

Depuis lors, les parts sociales de la Société sont détenues comme suit:

Japan Alfa Lula Alto S.à r.l. ....	7.800 parts sociales
Arazi S.à r.l. ....	1.000 parts sociales
SBM Holding Luxembourg S.à r.l. ....	11.200 parts sociales
Total .....	20.000 parts sociales

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Senningerberg, le 11 juillet 2013.

Pour extrait conforme  
ATOZ SA  
Aerogolf Center - Bloc B  
1, Heienhaff  
L-1736 Sennigerberg  
Signature

Référence de publication: 2013097447/42.

(130118352) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 15 juillet 2013.

**Sunridge S.A., Société Anonyme.**

Siège social: L-2163 Luxembourg, 40, avenue Monterey.

R.C.S. Luxembourg B 127.582.

*Extrait des résolutions prises lors de la réunion du conseil d'administration tenue en date du 04 juillet 2013*

Le Conseil d'administration accepte la démission avec effet immédiat de Monsieur Jérémy LEQUEUX.

Le Conseil d'administration coopte en remplacement Monsieur Romain LEROY, employé privé, né le 23 juin 1981 à Moyeuvre-Grande (France), avec adresse professionnelle au 25 A, boulevard Royal, L-2449 Luxembourg.

Le Conseil d'Administration soumettra cette cooptation à l'assemblée générale, lors de sa première réunion pour qu'elle procède à l'élection définitive.

Le Conseil d'Administration se compose dès lors comme suit:

- Monsieur Romain LEROY, employé privé, avec adresse professionnelle au 25 A, boulevard Royal, L-2449 Luxembourg;
- Monsieur Gilles JACQUET, employé privé, avec adresse professionnelle au 40, avenue Monterey, L-2163 Luxembourg.
- Monsieur Gerard VAN HUNEN, employé privé, avec adresse professionnelle au 40, avenue Monterey, L-2163 Luxembourg.

Luxembourg, le 04 juillet 2013.

Pour extrait conforme  
Pour la société  
Un mandataire

Référence de publication: 2013093665/23.

(130114550) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 9 juillet 2013.

**Truffe Capital S.à r.l., Société à responsabilité limitée de titrisation.**

**Capital social: EUR 12.500,00.**

Siège social: L-2557 Luxembourg, 18, rue Robert Stümper.

R.C.S. Luxembourg B 174.268.

*Extrait de la résolution prise par le gérant unique de la Société en date du 2 juillet 2013*

Le gérant unique de la Société a pris la résolution suivante:

- de transférer le siège social de la Société du 19, rue de Bitbourg, L-1273 Luxembourg au 18, rue Robert Stümper L-2557 Luxembourg, avec effet immédiat.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 8 juillet 2013.

Truffe Capital S.à r.l.  
Signature

Référence de publication: 2013093682/16.

(130114626) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 9 juillet 2013.